



Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées
2 bis Place Royale
64000 Pau

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DECHETS MENAGERS

Année 2008

Rapport présenté par Mme Martine LIGNIÈRES-CASSOU, présidente
de la Communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées et adopté en conseil communautaire
le 24/06/2009.

Rapport à la disposition du public de la Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées
et dans les collectivités adhérentes

Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995,
dite loi Barnier et au décret d'application du 11 mai 2000.

Table des matières

1 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE	5
1.1 COMPOSITION ET POPULATION	5
1.2 ÉVOLUTION 2008	6
1.3 COMPETENCES COMPLEMENTAIRES EXERCEES EN MATIERE D'ELIMINATION DES DECHETS	7
2 ORGANISATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DÉCHETS	9
2.1 ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC	9
2.1.1 Les déchets collectés	9
2.1.2 Organisation de la collecte en 2008	13
2.1.3 Réglementation	13
2.2 ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	14
2.2.1 Rappel de l'organisation de la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles	14
2.2.2 Quantités d'Ordures Ménagères Résiduelles collectées	14
2.2.3 Traitement des ordures ménagères résiduelles	17
2.3 EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES	19
2.3.1 Organisation de la collecte des emballages ménagers recyclables	19
2.3.2 Quantités d' Emballages Ménagers Recyclables collectées	20
2.3.3 Traitement des Emballages Ménagers Recyclables	20
2.3.4 Qualité des emballages ménagers collectés	21
2.3.5 Caractérisations	24
2.3.6 Modifications intervenues dans la collecte des emballages ménagers	26
2.4 ORGANISATION DE LA COLLECTE DU VERRE	26
2.4.1 Quantités de Verre collectées	27
2.4.2 Traitement du verre	28
2.5 COLLECTE ET TRAITEMENT DES BIODECHETS	28
2.5.1 Organisation de la collecte des biodéchets	28
2.5.2 Modifications de la collecte des déchets de jardin compostables	29
2.5.3 Quantités de Déchets de Jardin Compostables collectées	29
2.5.4 Les composteurs	30
2.5.5 Compostage des déchets verts	31
2.6 COLLECTE EN PORTE-A-PORTE DES ENCOMBRANTS ET GROS DECHETS VERTS	31
2.6.1 Organisation de la collecte des encombrants et des gros déchets de jardin	31
2.6.2 Quantités d'encombrants, de gros déchets verts	32
2.6.3 Traitement des encombrants collectés	33
2.7 LES DECHETTERIES	35
2.7.1 Cas particulier de Pau et de la déchetterie recyclerie d'Emmaüs Lescar	36
2.7.2 Données sur le fonctionnement des déchetteries	37
2.7.3 Le cas des déchets spéciaux	40

2.7.4 L'accès aux déchetteries	41
2.8 COLLECTES SPECIFIQUES	41
2.8.1 Collecte des cartons des professionnels de l'agglomération	41
2.8.2 Les collectes des papiers de bureau	42
2.8.3 Les collectes spécifiques à certains professionnels	42
2.9 BILAN DES COLLECTES DE DECHETS MENAGERS	43
2.9.1 Evolution des tonnages collectés	43
2.9.2 Evolution de la valorisation	45
3 EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL	47
3.1 L'ABSENTEISME EN 2008	47
3.2 LA FORMATION EN 2008	49
3.3 EQUIPEMENTS DE SECURITE	49
3.3.1 Personnel	49
3.3.2 Matériel	49
3.3.3 Accident du travail	50
3.3.4 Etat du matériel	50
3.3.5 Travaux	50
4 LES MESURES DE PREVENTION ET LA COMMUNICATION	51
4.1 OPTIMISATION DES COLLECTES	51
4.1.1 Collecte dans les impasses et équipement des points de regroupement	51
4.1.2 Etude de géolocalisation	51
4.2 REDUCTION A LA SOURCE DES DECHETS	51
4.2.1 Convention avec Emmaüs	51
4.2.2 Collecte des papiers de bureau	51
4.2.3 Collecte de textiles usagers	51
4.3 COMMUNICATION ET RELATIONS A L'USAGER	52
4.3.1 Qualité de la collecte sélective	52
4.3.2 Animations	53
4.3.3 Animations « grand public »	54
4.4 SATISFACTION DES USAGERS	56
5 LES COUTS DU SERVICE PUBLIC	61
5.1 LE BILAN COMPTABLE 2008	61
5.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2008	61
5.3 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2008	64
5.4 RECETTES EN 2008	64
5.4.1 Redevance spéciale en 2008	66
5.4.2 Vente des produits industriels	68
5.4.3 Dotations et participations	68

5.5 BILAN	68
5.6 ETUDES REALISEES EN 2008	70
5.6.1 Etude analytique des coûts (compta coût)	70
5.6.2 Etude biodéchets « gros producteurs »	70
5.6.3 Étude Qualitop	71
6 CONCLUSION	73
6.1 2008	73
6.2 2009	73
7 TABLE DES TABLEAUX	75
8 TABLE DES ILLUSTRATIONS, FIGURES ET GRAPHIQUES	77

1 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

La Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées (CDAPP) est une structure intercommunale créée le 30 décembre 1999. Ses principales compétences sont l'aménagement de l'espace urbain communautaire, le développement économique, la politique de la ville, la protection de l'environnement, l'aménagement et l'entretien de la voirie communautaire, la gestion des équipements culturels et sportifs et l'assainissement (non collectif et collectif depuis juillet 2006).

Cette structure a été mise en place suite à la loi du 12 juillet 1999 dite loi "Chevènement". Elle remplace la jeune Communauté de Communes de Pau, elle-même créée après dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Équipement de l'Agglomération de Pau (SIAMELAP), fondé le 6 octobre 1966.

Cette communauté d'agglomération regroupe depuis le 1er janvier 2004 quatorze communes : Artigueloutan, Billère, Bizanos, Gan, Gelos, Idron, Jurançon, Lée, Lescar, Lons, Mazères-Lezons, Ousse, Pau et Sendets.

Lors de sa création, la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées (CDAPP) disposait de l'intégralité de la compétence « élimination des déchets ménagers et assimilés », soit : la collecte, le transfert/transport et le traitement de tous les flux de déchets. Depuis le 1er janvier 2002, les compétences transfert/transport et traitement ont été confiées au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés du Bassin Est (SMTD). Ce transfert de compétences n'a pas modifié les modes de traitement des déchets utilisés par la Communauté d'Agglomération. En effet, le SMTD a pris en gestion de façon mutualisée tous les équipements de traitement des collectivités adhérentes.

1.1 COMPOSITION ET POPULATION



Figure 1 : Communes de la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées

Population municipale (sans double compte)			
	1999	2006	évolution
ARTIGUELOUTAN	722	827	14,54%
BILLERE	13390	13 241	-1,11%
BIZANOS	4674	4 612	-1,33%
GAN	4961	5 197	4,76%
GELOS	3664	3 683	0,52%
IDRON	3142	3 665	16,65%
JURANCON	7379	6 937	-5,99%
LEE	779	1 096	40,69%
LESCAR	8191	9 752	19,06%
LONS	11153	11 799	5,79%
MAZERES-LEZONS	2143	2 026	-5,46%
OUSSE	1270	1 367	7,64%
PAU	78766	83 903	6,52%
SENDETS	738	815	10,43%
TOTAL AGGLOMERATION	140 972	148 920	5,64%

Sources :INSEE

Observatoire Social et Urbain, Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées

Tableau 1 : Population totale de la CDAPP

Le tableau ci-dessus récapitule la population de la Communauté d'Agglomération de Pau selon les résultats des campagnes de recensement. Les chiffres de 2006 sont les premiers chiffres officiels obtenus avec la nouvelle méthode de recensement, et validés par l'INSEE.

Sur cette base, l'augmentation de la population de notre agglomération est d'au moins 5,64%.

L'extension pavillonnaire, que l'on avait pressentie dans les communes de l'ouest (Lescar) et de l'est (Artigueloutan, Idron, Lee, Sendets...) est une réalité.

Tous les habitants bénéficient du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

1.2 ÉVOLUTION 2008

L'année 2008 n'a pas vu de modification du territoire de l'agglomération.

Cependant, des lotissements se sont créés sur les communes de l'est et de l'ouest de l'agglomération, entraînant une augmentation de la population de ces communes.

Les élections municipales se sont tenues en France en mars et avril 2008. Un nouveau conseil communautaire a été élu, ainsi qu'un nouveau président. 7 communes sur 14 ont changé de maires, ce qui a entraîné une mise en place et reprise des dossiers un peu plus longue qu'en cas de renouvellement.

Le découpage des compétences actuellement en vigueur est le suivant :

Filières Compétences	OM résiduelles et déchets assimilés	Emballages Ménagers Recyclables	Verre	Déchets verts et fermentescibles compostables	Encombrants	Déchetteries	Cartons professionnel	Papiers de bureau
Collecte	CDA	CDA	CDA	CDA	CDA	CDA	CDA	CDA
Transfert/ transport	SMTD	SMTD	CDA	SMTD	SMTD	CDA	CDA	CDA
Traitement	SMTD	SMTD	CDA	SMTD	SMTD	CDA	SMTD	SMTD

Tableau 2 : Répartition des compétences

En 2008, les évolutions concernent :

- La collecte séparative des textiles.
- La signature de la convention avec l'éco-organisme Ecofolio chargé des imprimés graphiques.
- La mise en place de la déchetterie recyclerie en partenariat avec Emmaüs.

1.3 COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES EXERCÉES EN MATIÈRE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

En plus des compétences statutaires présentées ci-dessus, la CDAPP exerce également plusieurs autres missions dont :

- La collecte des papiers de bureaux;
- La collecte des biodéchets (déchets de jardin et déchets fermentescibles de cuisine);
- La gestion de la redevance spéciale mise en place depuis le 1^{er} janvier 2004;
- La communication et sensibilisation du public et des scolaires au tri des déchets et à l'environnement;
- La distribution des bacs et des sacs;
- L'aménagement des points de regroupement;
- Le conseil aux syndicats pour l'aménagement des locaux pour le stockage des bacs dans les immeubles;
- L'amélioration du système de collecte en centre ville de Pau pour une amélioration de la propreté urbaine;
- L'optimisation des collectes de déchets;
- Une connaissance des coûts, en vue d'une optimisation du service;
- La prévention en matière de production de déchets.

2 ORGANISATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

2.1 ORGANISATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC

Les déchets pris en charge en 2008 par la CDAPP sont :

2.1.1 Les déchets collectés

2.1.1.1 Les déchets produits par les ménages

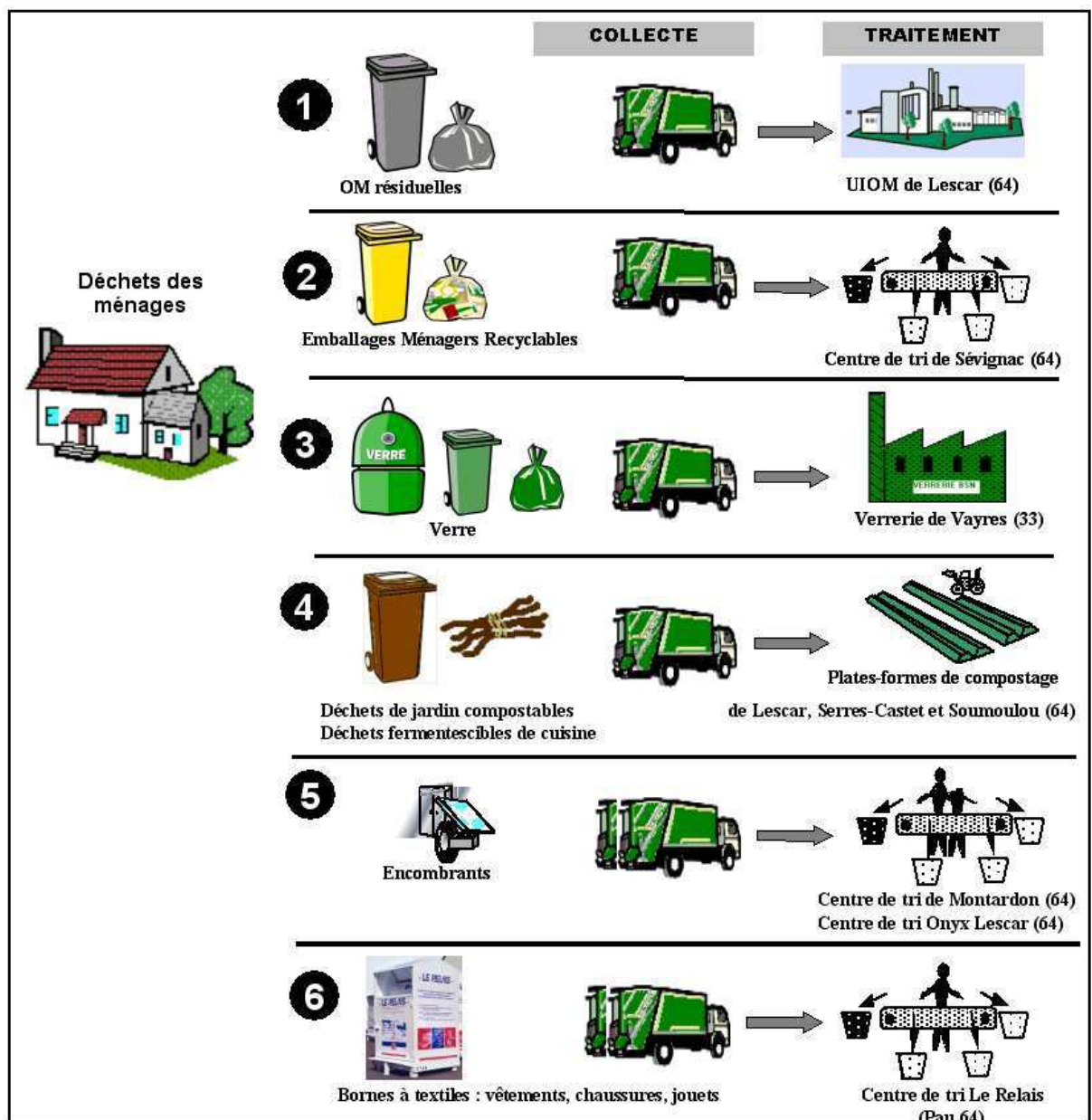


Figure 2 : Schéma d'organisation générale d'élimination des déchets ménagers

La totalité des habitants de l'agglomération bénéficie des mêmes services. Les modalités (modes, fréquences..) diffèrent en fonction du type d'habitat.

Les déchets ménagers sont principalement collectés à domicile sauf le verre qui est principalement collecté en apport volontaire.

Les déchets concernés sont :

1. **Les déchets résiduels** d'ordures ménagères, collectés en bac, ou en sacs pour le centre ville de Pau. La fréquence varie de 2 fois par semaine (C2) pour les zones d'habitat pavillonnaire, 3 fois par semaine (C3) pour les zones à habitat vertical, et 5 fois par semaine pour le centre ville de Pau. Depuis 2004, l'installation de conteneurs enterrés en pied d'immeubles ou en centre ville permet également des passages plus espacés dans ces zones d'habitat dense.

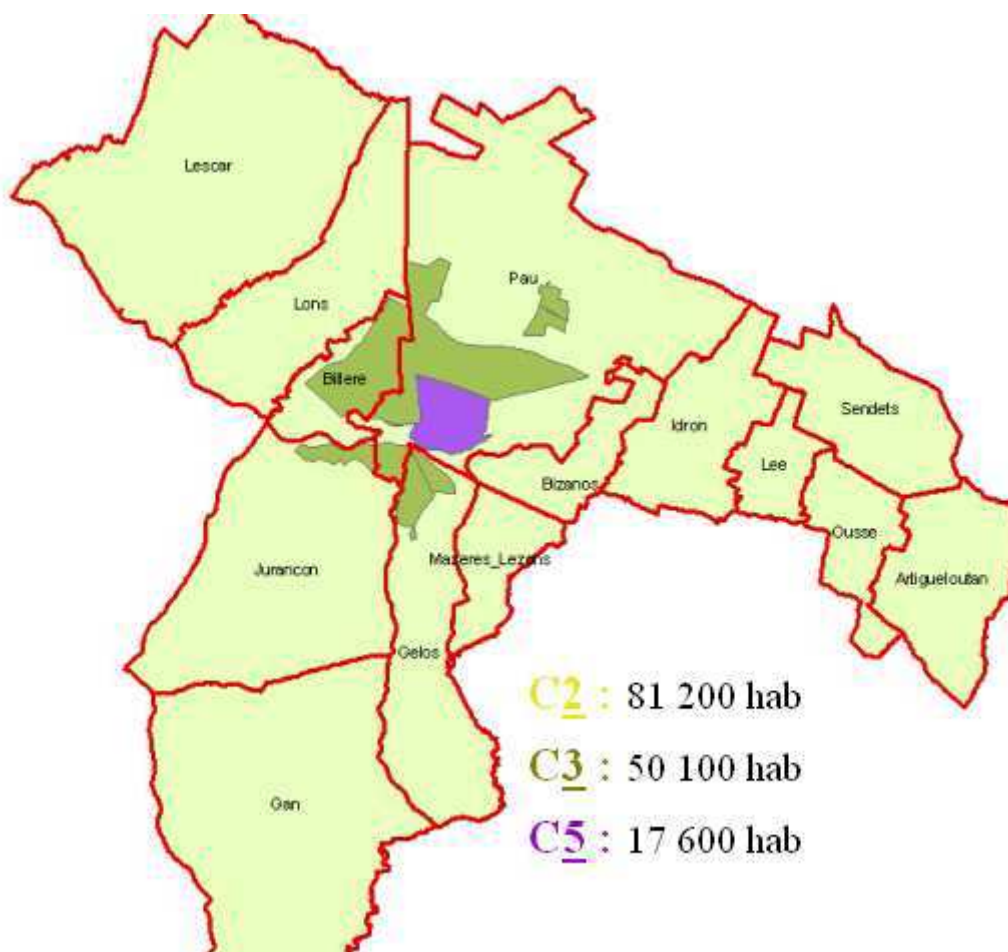


Figure 3 : Les fréquences de collecte des ordures ménagères

2. **Les emballages ménagers**, collectés dans des contenants « jaunes » en raison de la charte couleur d'Eco-Emballages. Généralement, la collecte se fait à l'aide de sacs translucides jaunes (cas des zones pavillonnaires), mais peut avoir lieu également à l'aide de bacs roulants operculés ou de conteneurs enterrés. Elle a lieu une fois par semaine, quel que soit le secteur.

3. **Les biodéchets**. Cette collecte concerne les déchets de jardin et déchets fermentescibles de cuisine. Elle est réalisée en bac roulant de 240 litres, et a lieu une fois par semaine. Les coteaux, le centre ville de Pau et les immeubles ne sont pas concernés par cette collecte.

4. **Le verre.** Cette collecte a lieu majoritairement en apport volontaire.

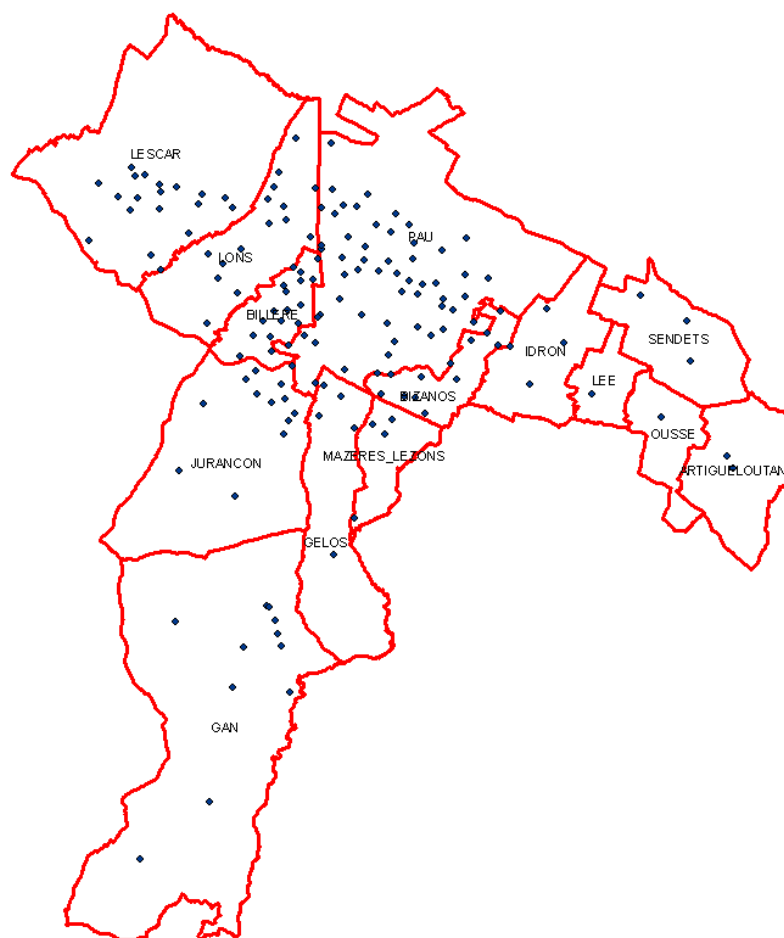


Figure 4 : Les emplacements des bornes à verre pour l'apport volontaire

Cependant, le centre ville de Pau et certains immeubles sont équipés de bacs roulants ou dotés de sacs verts pour une collecte hebdomadaire en porte à porte.

5. **Les encombrants.** Ils sont collectés en porte à porte, après appel au 0820 064 064 pour réservation.

6. L'agglomération met également des **déchetteries** à disposition des particuliers pour l'évacuation de leurs gros déchets.

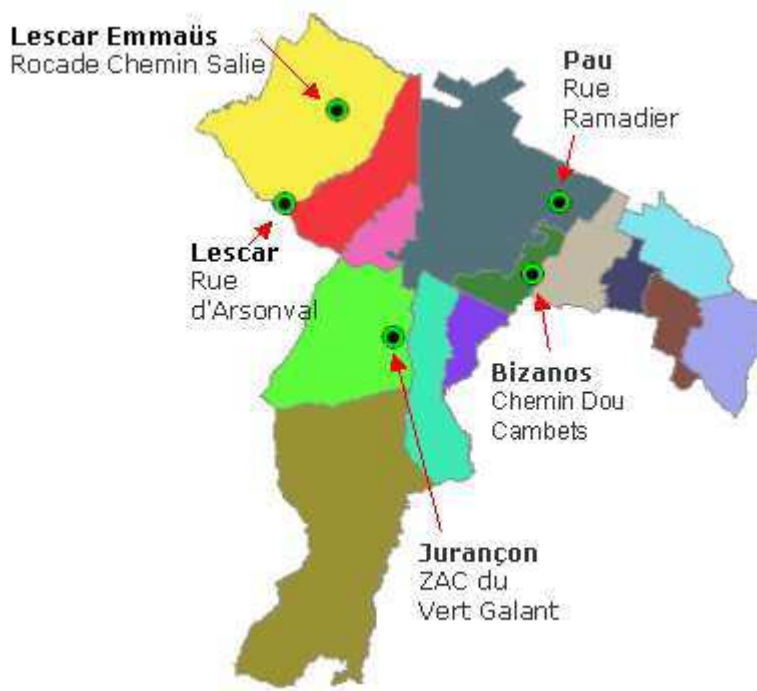


Figure 5 : Les 5 déchetteries de la CDAPP

En 2008, l'agglomération a souhaité mettre en place une collecte séparative de textiles et a développé un partenariat avec l'association d'insertion « le Relais ».

2.1.1.2 Les déchets banals produits par les professionnels et assimilés aux ordures ménagères

Ces déchets ne doivent présenter aucune sujétion technique particulière de part leur nature ou leur quantité pour être collectés et éliminés en même temps que les ordures ménagères.

D'une façon globale, ces déchets sont collectés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers. Cependant, trois BOM (benne à ordures ménagères) collectent des déchets de gros professionnels, exclusivement, et cela 6 jours sur 7.

Par ailleurs, des collectes spécifiques ont été mises en place pour des déchets spécifiques des professionnels, mais pouvant être traités par les mêmes filières que les déchets ménagers recyclables. Il s'agit :

- des cartons : Les cartons des commerces du centre ville de Pau sont collectés une fois par semaine le mercredi soir, par un prestataire privé, depuis mars 2003. Depuis le début de l'année 2006, les cartons sont collectés en régie dans les Zones d'Activités. Cette collecte a lieu le jeudi matin.
- Les papiers des administrations : Depuis mi-2004, le papier des administrations est collecté en régie entre une fois par mois, et une fois par semaine en fonction de leur production.

2.1.2 Organisation de la collecte en 2008

Depuis le 1er janvier 2003, l'organisation de la collecte des ordures ménagères est homogène pour l'ensemble du territoire de l'agglomération. Elle est également centralisée : le service créé pour assurer la collecte sur l'agglomération est la Direction Opérationnelle de la collecte des Déchets (DOD). L'année 2008 n'a connu que des aménagements mineurs dans son fonctionnement. L'organisation générale de la collecte des ordures ménagères est la suivante :

- La collecte est assurée en régie par la DOD pour les ordures ménagères et la collecte sélective. Elle est organisée en 3 tranches horaires : 5 h - 12 h, 12h30 - 19h30, et 19h30 - 1h30.

- La conteneurisation en bac concerne toute l'agglomération pour la collecte des ordures ménagères, hormis le centre-ville de Pau. La fréquence de collecte est fonction du type d'habitat; les limites communales sont totalement abolies. Le territoire de l'agglomération est divisé en 3 secteurs :

⇒ le centre-ville de Pau, collecté 5 fois par semaine,

⇒ une zone d'habitat majoritairement "dense" (vertical), collectée 3 fois par semaine,

⇒ une zone d'habitat majoritairement pavillonnaire, collectée 2 fois par semaine.

- La collecte sélective des emballages ménagers a lieu une fois par semaine, principalement en sacs translucides jaunes.

- La collecte du verre a lieu par l'intermédiaire de points d'apport volontaire. La collecte du verre en porte-à-porte ne concerne que le centre-ville de Pau.

- La collecte des biodéchets concerne l'ensemble de l'habitat pavillonnaire de l'agglomération. Elle est assurée par un prestataire privé depuis le 1er janvier 2003. L'ensemble du pavillonnaire est doté d'un bac marron de 240 litres pour la collecte des déchets de jardin.

- La collecte des encombrants est assurée sur simple appel téléphonique (au n° Indigo). Elle a lieu principalement le matin avec un camion grappin, cette collecte a été réglementée en 2005.

- Un accueil téléphonique des usagers est assuré 7 heures par jour, 5 jours sur 7, via un n° Indigo (coût d'un appel local), pour des réclamations, des demandes de renseignements, des demandes d'enlèvements d'encombrants ...

- La collecte des papiers de bureau a lieu depuis le milieu de l'année 2004, à raison d'une fois par mois pour chaque établissement.

- **La collecte des textiles (vêtements, linge de maison, chaussures, sacs, maroquinerie et jouets) est assurée par l'entreprise d'insertion « Le Relais ». Une centaine de bornes d'apport volontaire sont réparties sur le territoire de la CDAPP. Cette collecte a débuté au second semestre 2008 et a rapidement acquis une bonne notoriété.**

- Les établissements d'HLM ont mis en place des conteneurs semi-enterrés, destinés aux ordures ménagères ou aux emballages ménagers ; leur collecte a lieu en régie par un camion spécialisé de la DOD. Ce type de collecte a lieu toutes les semaines au minimum, deux fois par semaine sur certains points. Il concerne les ordures ménagères résiduelles ou les emballages ménagers.

2.1.3 Réglementation

Le règlement de collecte a été approuvé par le conseil communautaire du 28 juin 2006. Il précise les modalités de présentation des déchets par les usagers. Il n'y a pas eu de modification du règlement intérieur en 2008.

En ce qui concerne le règlement de collecte d'une façon générale, les BOM et les agents de collecte ne sont pas censés pénétrer dans le domaine privé. L'héritage du passé fait que des habitudes ont été prises et qu'il est parfois difficile de revenir en arrière. De ce fait, un modèle de « convention d'autorisation d'accès et de collecte » a été établi. Elles sont au nombre de 94.

2.2 ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

2.2.1 Rappel de l'organisation de la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) est gérée depuis le 2 janvier 2003 en régie par le service de la CDAPP nommé "Direction Opérationnelle de la collecte des Déchets" (DOD).

Le territoire de l'agglomération est divisé en 3 secteurs :

- le centre-ville de Pau, collecté 5 fois par semaine, correspondant à une population de 17 600 habitants
- une zone d'habitat majoritairement "dense" (vertical), collectée 3 fois par semaine, correspondant à une population de 50 100 habitants
- une zone d'habitat majoritairement pavillonnaire, collectée 2 fois par semaine, correspondant à une population de 81 200 habitants.

Les OMR sont collectées en bac, sauf au centre-ville de Pau où les sacs ont été conservés (les immeubles et les activités commerciales et industrielles de ce secteur qui le peuvent et qui le souhaitent sont néanmoins équipés d'un bac). En 2007, afin d'améliorer la propreté du centre ville de Pau, des points de regroupement ont été mis en place. Certains de ces points sont des conteneurs enterrés, mis en place lors des travaux du secteur piétonnier, d'autres sont des points aériens, constitués de 2 bacs roulants de 660 litres. Ces points de regroupement en centre ville de Pau ne concernent que les ordures ménagères.

Dans certains habitats verticaux de la ville de Pau (gérés par les deux plus importants bailleurs locaux), des conteneurs semi-enterrés ont été installés, et sont collectés en régie.

Fin 2008, 133 conteneurs étaient installés pour les OMR : 34 sont la propriété de la Communauté d'agglomération, et 99 propriété des bailleurs.

2.2.2 Quantités d'Ordures Ménagères Résiduelles collectées

Année	Nombre d'habitants desservis	Tonnage collecté (ordures ménagères)	Ratio par habitant (kg/hab/an)	Évolution du tonnage collecté
2008	148 920	41 807,86	280,74	- 0,57 %
2007	147 714	42 049,12	284,66	- 1,87 %
2006	147 012	42 850,94	291,47	- 2,71 %
2005	147 012	44 048,98	299,6	- 1,02 %
2004	146 196	44 259,38	302,69	

Tableau 3 : Tonnages Ordures Ménagères (Ademe III-2-17)

Le tonnage d'ordures ménagères collecté en porte à porte et remis au SMTD est en diminution constante depuis 2004. **Le ratio est de 280,74 kg d'ordures ménagères/hab/an.**

Cette diminution est liée à deux facteurs parallèles : une diminution des tonnages collectés et une augmentation de la population. Cela représente les efforts des services et de la population pour une prévention de la production de déchets, et pour le tri et la collecte séparative de déchets recyclables.

La répartition des tonnages collectés se fait dans le tableau ci-après n°4.

Tournées ordures ménagères	Tonnage 2006	Tonnage 2007	Tonnage 2008
Matin BOM classique	18 645,66	18 358,58	18 176,74
<i>Conteneurs enterrés</i>	1 249,5	1 708,26	2308,06
Après midi	12 191,52	11 692,16	11550,06
Soir	10 763,6	10 290,12	9773
Total	42 850,94	42 049,12	41 807,86

Tableau 4 : répartition des tonnages d'ordures ménagères en fonction des équipes

Au total 41 808 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en porte-à-porte en 2008, à l'occasion d'environ 6900 tournées de véhicules de collecte (BOM et camionnettes).

Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles collecté en conteneurs semi-enterrés ou enterrés est de 2 308 tonnes. L'augmentation de 600 tonnes en conteneurs enterrés est liée à l'augmentation du nombre de conteneurs mis en place. La diminution de tonnage ne se retrouve pas dans les tonnages collectés le matin, car depuis août 2006, une BOM passe tous les matins dans le centre ville de Pau pour améliorer la propreté. Pourtant, les conteneurs enterrés sont principalement situés dans l'habitat vertical collecté le matin, ainsi que dans le centre ville normalement collecté le soir. La baisse des tonnages du soir provient probablement d'une part des conteneurs enterrés, d'autre part de la collecte supplémentaire mise en place le matin.

Des tournées spécifiques ont lieu avec des petits camions afin de passer dans des endroits difficiles d'accès.

Le ratio Kg/Km montre bien la spécialisation des tournées : Habitat dispersé et ratio faible (coteaux, et communes de Lée et Artigueloutan), habitat dense et ratio élevé. Le très faible ratio de la collecte des coteaux de Gan pose la question de la fréquence de collecte.

Les tournées spécifiques dédiées à des activités professionnelles (déchets ménagers assimilés) correspondent à un tonnage de 4 954,9 tonnes. Le reste du tonnage contient également des déchets assimilés aux ordures ménagères provenant d'activités industrielles et commerciales, collectés en même temps que les déchets ménagers. Le tonnage estimé sur ces tournées est d'environ 5500 tonnes.

En 2008, il n'y a pas eu de modification de collecte des ordures ménagères pour le public.

Commune ou secteur	Nbre d'hab.	Fréq.	Bacs ou sacs	Tonnages collectés année n 08	Ratio (kg /hab /an)	Moyenne Km	estimation Km annuel	Ratio (kg/km)
Pau Péboue		2	bac	790,48		45,07	4687,28	169
Pau Fac		2	bac	891,86		66,87	6954,48	128
Pau Hippodrome		2	bac	596,44		60	6240	96
Pau Hôpital		2	bac	989,16		60,65	6307,6	157
Artigueloutan et Lee		2	bac	483,48		76,97	8004,88	60
Jurancon ville		2	bac	623,28		55	5720	109
Pau F		2	bac	639,72		61,045	6348,68	101
Bizanos Sud		2	bac	701,12		52,91	5502,64	127
Idron		2	bac	507,92		59,735	6212,44	82
Pau Indusnord		2	bac	627,9		62,24	6472,96	97
Gan ville		2	bac	662,16		65,155	6776,12	98
Idron supplémentaire		2	bac	482,84		62,92	6543,68	74
Mazères Gelos		2	bac	516,08		56,405	5866,12	88
Gan Jurançon		2	bac	503,96		73,405	7634,12	66
Coteaux Gelos + Jurançon		2	bac	466,06		89,64	9322,56	50
Ousse-Sendets		2	bac	475,36		86,65	9011,6	53
Coteaux Gan		2	bac	321,45		121,57	12643,28	25
Lons Tonkin		2	bac	547,84		53,79	5594,16	98
Zone Indus Lons		2	bac	689,14		46,25	4810	143
Lons Perlic		2	bac	551,17		41,55	4321,2	128
Lons Val d'Or		2	bac	618,36		48,785	5073,64	122
Lescar Sud		2	bac	663,68		54,04	5620,16	118
Lescar Nord		2	bac	522,36		62,61	6511,44	80
Lons centre		2	bac	682,29		55,045	5724,68	119
Lescar Ouest		2	bac	522,77		51,67	5373,68	97
Lescar Est		2	bac	492,62		58,83	6118,32	81
Total fréquence 2	82 000	2		15 569,50	190	1628,805	169395,72	92
Billère Nord		3	bac	1306,9		55,28	8623,68	152
Billère Sud		3	bac	1563,22		55,3	8626,8	181
Pau Verdun		3	bac	1471,08		55,095	8594,82	171
Pau E		3	bac	1746,22		59,79	9327,24	187
Pau Fouchet		3	bac	1290,64		55,925	8724,3	148
Pau Allées		3	bac	1465,86		61,6	9609,6	153
Pau Berlioz		3	bac	580,5		55,31	8628,36	67
Pau 14 Juillet		3	bac	994,39		48,935	7633,86	130
Total fréquence 3	44 000	3		10 418,81	237	447,235	69768,66	149
Pau Centre ville 2+3		5	sac	1866,67		43,2	11232	166
Pau Centre ville 1+4		5	sac	1802,6		49,895	12972,7	139
Pau Centre ville extras		5		1496,3		50	13000	115
Total fréquence 5	16 000	5		5 165,57	323	143,095	37204,7	139
Restaurants		6	bac	2067,78		81,12	25309,44	82
Halles 1		5	bac	1592,08		62,37	16216,2	98
Halles 2		5	bac	1295,04		65,1	16926	77
Total "professionnels"				4 954,90		208,59	0	
Conteneurs semi-enterrés	7 000	5		2308,06	330	50	13000	178
Divers			Bac sac	3391,02			0	
Total	149 000			41 807,86	281		347820	120

Bleu : collecte soir ; vert : collecte après-midi ; jaune : collecte matin

Tableau 5 : Collecte des Ordures Ménagères ; ratio Kg par Km (Ademe III-2-4)

2.2.3 Traitement des ordures ménagères résiduelles

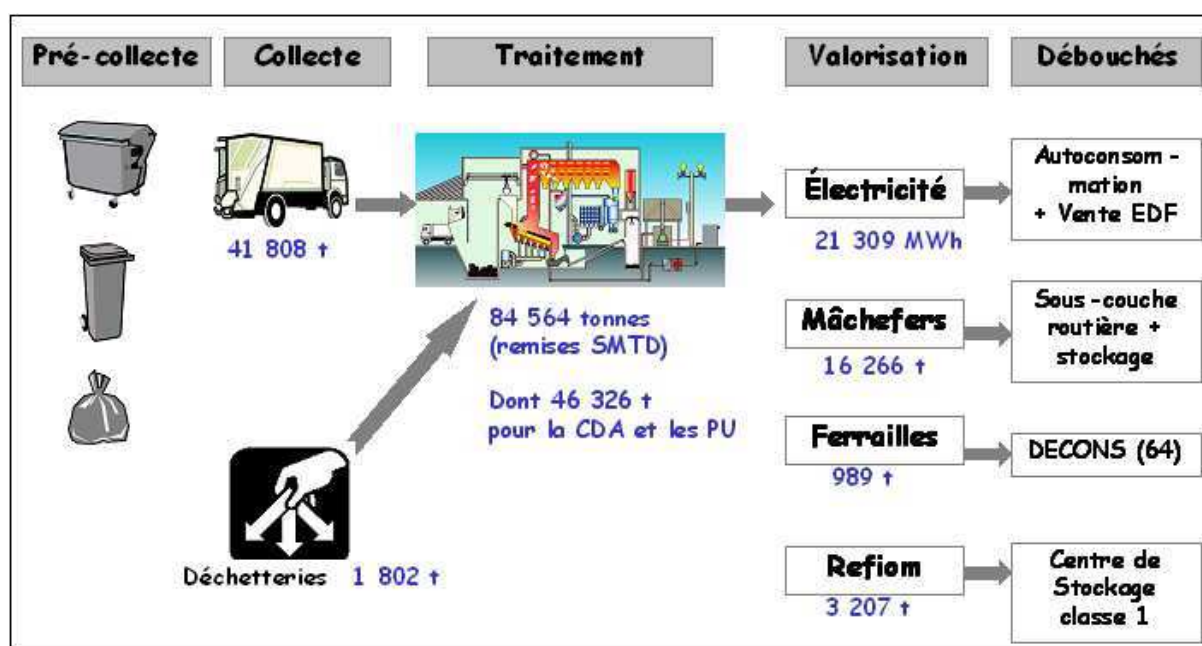


Figure 6 : Système de collecte et traitement des Ordures Ménagères Résiduelles

Les OMR remises au SMTD à Lescar pour le compte de la Communauté d'agglomération PAU-Pyrénées ont deux provenances : la collecte en porte à porte ou l'apport en déchetteries.

Provenance des déchets	Tonnage remis au SMTD 2007	% total 2007	Tonnage remis au SMTD 2008	% total 2008	Evolution en pourcentage
OMR en porte à porte	42 049,12	96 %	41 807,86	96 %	- 0,57 %
Déchetterie	1 729,29	4 %	1 801,78	4 %	+ 4,19 %
Total DOD (selon DOD)	43 778,41	100 %	43 609,64	100 %	- 0,39%

Tableau 6 : Provenance des OMR incinérées selon CDAPP (Ademe Tableau III-2-11)

Par rapport à 2007, la Communauté d'agglomération PAU Pyrénées a remis au SMTD à Lescar un peu moins de déchets en 2008. On observe une baisse globale très faible de 0,39 %. La baisse sur le porte à porte s'inscrit dans la continuité des années précédentes ; elle est compensée par une hausse importante en déchetterie des « déchets incinérables ».

Les déchets sont incinérés à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Lescar, gérée par le SMTD.

Usine de valorisation énergétique de Lescar	
Maître d'ouvrage	SMTD
Exploitant	Béarn Environnement /Novergie
Capacité de l'usine	82 000 t/an
Tonnage incinéré en 2008	74 522,56 t
Part des déchets de la CDA	60 %
Nature de la valorisation	Électricité
Technique utilisée	Four à grilles
Traitement des fournées	Dépoussiérage, gaz acides, dioxines
Traitement des résidus	Mâchefers, Métaux, REFIOM



Tableau 7 : Fiche signalétique de l'UIOM de Lescar

Poids en tonnes	TOTAL pris en charge par SMTD (en tonnes)
CDA	42 358,98
CDA communes	2 171,58
CDA déchetteries	1 795,90
CDA	46 326,46
Vallée Aspe	939,42
Sictom Haut Béarn	7 618,24
Quai Précilhon	8 557,66
Miey avec St Faust	2 537,66
Vath Vielha	5 488,02
Gave et coteaux	1 440,20
Ousse gabas sans Labatmale	1 751,14
Sivom Ossau	3 147,98
Siectom Cotx Béarn Adour	9 130,92
Labatmale (évaluation)	52,00
Total Epci (somme)	78 432,04
assimilés OM : Hopitaux, CGEA	1 097,70
Dasri	2 038,38
Dib	2 657,24
arrêt uiom Lacq	339,12
TOTAL GENERAL (somme)	84 564,48

Tableau 8 : Provenance, nature et tonnages des déchets remis au SMTD selon SMTD

Le tonnage OMR en porte à porte de 41 808 tonnes, donné dans le tableau et la figure 6, est conforme aux enregistrements de pesées réalisés par Cap Ecologia SMTD. Il existe une différence d'environ 500 tonnes avec le tableau ci-dessus (42 358,98) liée à l'imputation de la collecte du dimanche réalisée en partenariat entre la CDAPP et la ville de Pau. La CDAPP impute cette collecte sur la ligne « Communes de la CDA : Ville de Pau » tandis que le SMTD impute cette collecte sur la ligne CDA. Il n'y a aucune incidence sur la facturation : la CDAPP payant l'intégralité des frais de traitement des OM sur son territoire.

L'apport global de la CDAPP, qui est de 46 326,46 tonnes, représente 54 % des ordures ménagères traitées par le SMTD.

2.3 EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES

2.3.1 Organisation de la collecte des emballages ménagers recyclables

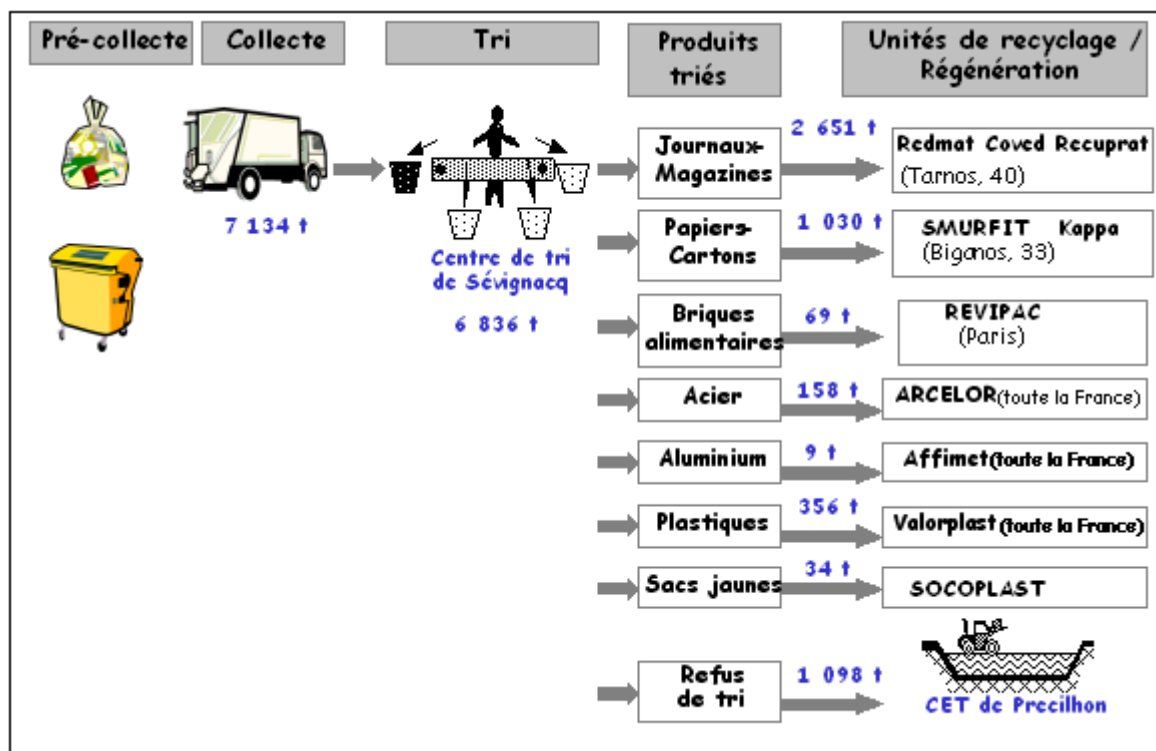


Figure 8 : Collecte et Traitement des Emballages Ménagers Recyclables

La collecte sélective des Emballages Ménagers Recyclables (EMR) a été mise en place le 7 juin 2000 pour les 12 communes qui constituaient l'agglomération en 2000. Pour les 2 communes qui ont rejoint l'agglomération en 2003, Artigueloutan et Lee, elle a commencé en juillet 2003.

Tous les habitants de l'agglomération sont desservis par une collecte sélective en porte-à-porte, quel que soit leur type d'habitat. Cette collecte est assurée par la DOD (régie). Aucun changement n'est intervenu en 2008.

La collecte est majoritairement effectuée en sacs jaunes, pour l'ensemble du secteur pavillonnaire, et pour les immeubles exigus du centre ville de Pau. Depuis 2003, les immeubles sont équipés de bacs jaunes dans lesquels les habitants doivent déposer leurs emballages en vrac. Les zones de coteaux (Gelos, Gan, Jurançon, Mazères-Lezons) ont été dotées de points de regroupement en tête de chemin vicinal, avec des bacs jaunes identiques à ceux de l'habitat vertical.

Certains habitats verticaux de la ville de Pau ont été équipés de conteneurs semi-enterrés, dont un est spécialisé en collecte sélective, et sont collectés en régie (DOD). Fin 2008, 63 conteneurs étaient installés pour la collecte sélective.

Les résidants qui doivent porter leurs emballages dans un conteneur enterré ou dans des bacs en points de regroupement, reçoivent un « sac de pré-collecte », adapté au pré-tri dans les immeubles et un rappel des consignes de tri.

La fréquence demeure inchangée : une fois par semaine. Seul le jour de collecte varie en fonction du secteur.

2.3.2 Quantités d'Emballages Ménagers Recyclables collectées

Année	Tonnage	Ratio Kg/hab/an	Evolution tonnage an-1
2008	7 134,18	47,9	+ 4,1 %
2007	6 849,43	46,4	+ 0,8 %
2006	6 791,22	46,2	+ 0,4 %
2005	6 755,50	46,2	0 %

Tableau 9 : Tonnages d'emballages ménagers collectés en 2008

Au total, 7134,18 tonnes d'emballages ménagers, hors verre, ont été collectées en 2008 sur l'agglomération soit un tonnage en nette augmentation par rapport à celui de 2007 (+ 4,1 %).

Le ratio de collecte par habitant est de 47,9 Kg/Hab/an et augmente par rapport à 2007. Ces résultats sont satisfaisants en terme de quantité puisque nous dépassons la moyenne nationale, selon Eco-Emballages, de 47,24 Kg par habitant et par an, pour l'habitat urbain.

2.3.3 Traitement des Emballages Ménagers Recyclables

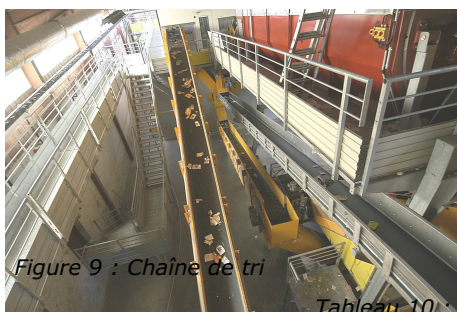


Figure 9 : Chaîne de tri

Centre de tri de Sévignacq	
Maître d'ouvrage	SMTD
Capacité du centre	15 000 t/an
Tonnages traités en 2008	15 671 tonnes
Part des EMR provenant de la CDA	43,62 %
Caractéristiques techniques	1 mini-chaîne circulaire / tri positif 1 chaîne linéaire / tri négatif

Tableau 10 : Fiche signalétique du centre de tri des emballages de Sévignacq

Les emballages ménagers collectés sur l'agglomération sont déposés dans un premier temps au quai de transfert de Lescar, site de Cap Ecologia, géré par le SMTD. Ce quai de transfert est opérationnel depuis le 1^{er} février 2008. Les emballages sont alors transférés régulièrement au centre de tri de Sévignacq. Il n'y a plus de stockage « tampon », et le pont bascule est partagé. Ainsi, les tonnages collectés par la CDAPP et refus par le SMTD sont identiques.

Les refus de tri sont envoyés au CET de Précilhon, site du SMTD.

2.3.4 Qualité des emballages ménagers collectés

Le tableau suivant indique par matériau les tonnages effectivement recyclés et expédiés dans les filières d'Eco-Emballages en 2008.

Les tonnages expédiés par le centre de tri dans les filières sont résumés dans le tableau suivant. Pour connaître les tonnages triés par les habitants au cours de l'année 2008, il faut tenir compte des stocks en début et fin d'année.

habitants desservis =>		2008 : 148 920						2007 : 147 714	
Matériau à recycler	Repreneur (nom, adresse)	Stock fin 2007	Tonnages année 2008				2008	2007	
			Tonnages entrants	Tonnages expédiés	stock fin 2008	Tonnages triés	ratio Kg/hab/an	Tonnages triés	ratio Kg/hab/an
Journaux Magazines	Redmat, coved, recuprat	57,694		2627,9	81,206	2 651,052	17,80	2 583	17,48
Cartons (part ménagère)	Smurfit Kappa	-2,53		987,534	21,39	1030,025	6,92	933,174	6,32
Briques ELA	Revipac	-0,48		60,489	7,803	68,772	0,46	72,697	0,49
Acier	ARCELOR	0,231		147,965	10,305	157,913	1,06	136,395	0,92
Aluminium	AFFIMET	6,428		10,58	4,116	8,741	0,06	10,06	0,07
PET transparent	VALORPLAST	8,029		182,426	10,602	184,999	1,24	217,11	1,47
PET couleur	VALORPLAST	2,975		39,865	2,698	39,588	0,27	49,754	0,34
PEHD	VALORPLAST	8,933		135,055	5,705	131,827	0,89	168,268	1,14
Gros de magasin	Redmat, coved, recuprat	33,76		1371,69	35,313	1376,754	9,24	1438	9,73
Sacs jaunes	SOCOPLAST	16,474		46,56	4,397	34,483	0,23	40,908	0,28
Refus de tri	CET Précilhon	-15,384		1 324	-8,512	1098,326	7,38	1057	7,15
	TOTAL Emballages	116,13	6 836	6 934	175,023	6 782,48	45,54	6 705	45,39
Acier issu des mâchefers	ARCELOR			989			0,00		5,27
Verre	BSN Glasspack			3 514			23,60	3 641	24,65
	TOTAL GENERAL			11 438		11 286,18	75,79	10 346	70

Tableau 11 : Activité du centre de tri (Ademe III-3-13)

Point négatif, nous constatons un net recul des plastiques PET transparent, PET couleur et PEHD sans que le stock puisse expliquer cette variation. Même si nous ne connaissons pas les raisons explicatives, il est avéré que les ventes d'eau en bouteille ont baissé en 2008. L'impact concernerait le PET transparent et, dans une moindre mesure, le PET couleur.

Notre ratio a diminué de 2,95 Kg/hab/an à 2,4 Kg /hab/an en 2008. Cette baisse est concomitante avec un arrêt de la communication grand public sur le plastique. Cependant, avec un ratio de 2,4 Kg /hab/an de plastique (tout confondu) nous sommes bien dans la moyenne nationale de 2,26 Kg/hab/an donnés par Eco-emballages en zone urbaine.

Le léger recul du verre, à l'arrivée chez le repreneur, sur le ratio à l'habitant est contrebalancé par la légère progression du tonnage collecté.

L'augmentation du taux de refus entraîne une augmentation des tonnages reçus à Précilhon.

Pour synthétiser nos performances de collecte sélective, nous pouvons donner des ordres de grandeur de matières premières économisées et des débouchés.

2.3.4.1 Intérêt des matières secondaires pour économiser des ressources



Figure 10 : Économie de ressources grâce au recyclage

2.3.4.2 Les débouchés des matières secondaires



Figure 11 : Débouchés des matières secondaires

2.3.5 Caractérisations

Depuis septembre 2005, les caractérisations sur produit entrant demandées par Eco-emballages dans le cadre du barème D sont en place. Le programme de prélèvement est préétabli en fonction des tonnages collectés et des types d'habitat. Le taux de refus est de 13,19%. Ce taux de refus est identique à celui de 2006, après une légère hausse en 2007.

Année	2006	2007	2008
Nombre de caractérisations	18	18	18
Taux de refus	13,22%	13,62%	13,19%

Tableau 12 : Caractérisations et taux de refus sur 3 ans

La caractérisation par type d'habitation permet d'avoir un taux de refus plus précis pour chacun des types.

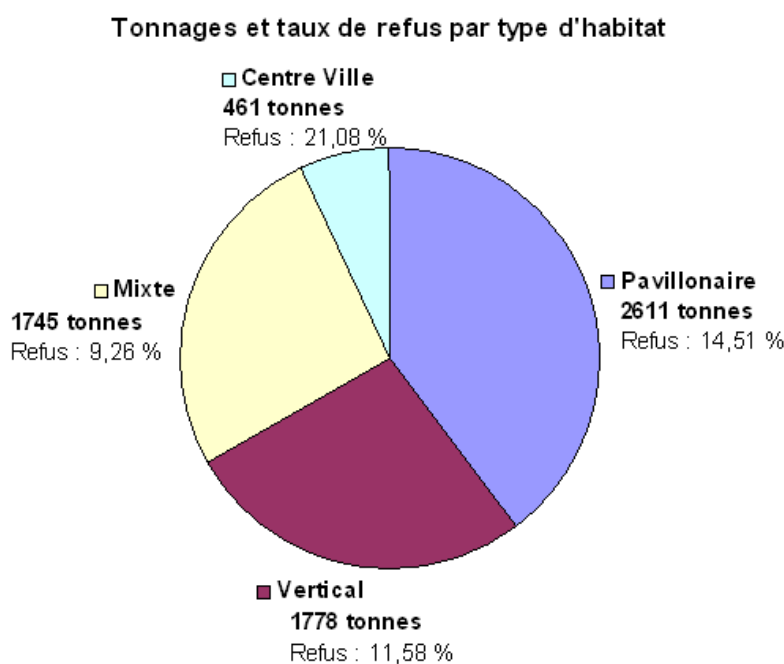


Figure 12 : Tonnage et taux de refus par type d'habitat

Le taux de refus le plus élevé se trouve en centre ville de Pau.

Les échantillonnages montrent cependant une grande diversité entre les prélèvements, tant sur les refus de tri que sur les matériaux. La zone « Zone indus Lons » présente un fort pourcentage de cartons, mais aussi de refus.

Le taux de « journaux –magazines » est proche de 62%. Ce type de matériau est lourd, et le geste de tri est simple pour l'usager, il est donc logique que la part de ces produits, en poids, soit importante.

Secteur	Date	Donnée	Matériaux														
			cartons	dont Bruns	dont Plats et imprimés	dont non emballage	dont récurrents	TETRA	ACIER	ALUMINIUM	GROS DE MAGASIN	SACS	JOURNAUX MAGAZINES	PET CLAIR	PET FONCE	PEHD	Refus
Pau Fouchet	15/01/2008	Poids	11,970	7,060	4,910	0,000	0,000	0,490	1,620	0,170	11,230	0,390	22,470	0,990	0,430	0,810	4,900
		% Répartition	21,579%	12,728%	8,852%	0,000%	0,000%	0,883%	2,920%	0,306%	20,245%	0,703%	40,508%	1,785%	0,775%	1,460%	8,834%
Pau Indus Nord	16/01/2008	Poids	7,860	0,000	7,860	0,000	0,000	1,010	1,070	0,170	10,330	0,360	20,660	1,670	0,750	1,630	4,380
		% Répartition	15,755%	0,000%	15,755%	0,000%	0,000%	2,024%	2,145%	0,341%	20,706%	0,722%	41,411%	3,347%	1,503%	3,267%	8,779%
Pau Fac Hopital	21/02/2008	Poids	5,510	1,400	4,110	0,000	0,000	1,320	1,730	0,000	6,310	0,360	18,910	1,360	0,220	0,810	8,580
		% Répartition	12,215%	3,104%	9,111%	0,000%	0,000%	2,926%	3,835%	0,000%	13,988%	0,798%	41,920%	3,015%	0,488%	1,796%	19,020%
Pau Verdun	11/03/2008	Poids	11,900	1,570	10,330	0,000	0,000	0,600	2,490	0,220	7,960	0,210	15,920	1,190	0,260	1,740	3,580
		% Répartition	25,830%	3,408%	22,422%	0,000%	0,000%	1,302%	5,405%	0,478%	17,278%	0,456%	34,556%	2,583%	0,564%	3,777%	7,771%
Pau Ions centre	13/03/2008	Poids	18,210	14,060	4,150	0,000	0,000	0,470	1,120	0,090	8,430	0,070	16,850	1,270	0,190	0,600	1,570
		% Répartition	37,262%	28,770%	8,492%	0,000%	0,000%	0,962%	2,292%	0,184%	17,250%	0,143%	34,479%	2,599%	0,389%	1,228%	3,213%
Zone Indus Lons	03/04/2008	Poids	43,530	1,270	42,260	0,000	0,000	0,090	0,000	0,000	1,950	0,000	0,000	0,070	0,070	0,050	40,120
		% Répartition	50,687%	1,479%	49,208%	0,000%	0,000%	0,105%	0,000%	0,000%	2,271%	0,000%	0,000%	0,082%	0,082%	0,058%	46,716%
Jurancon ville	05/06/2008	Poids	5,910	0,000	5,910	0,000	0,000	0,740	0,650	0,500	12,140	0,450	24,280	2,970	0,350	2,510	1,780
		% Répartition	11,305%	0,000%	11,305%	0,000%	0,000%	1,415%	1,243%	0,956%	23,221%	0,861%	46,442%	5,681%	0,669%	4,801%	3,405%
Idron	10/06/2008	Poids	12,080	7,540	4,540	0,000	0,000	0,330	2,440	0,060	11,940	0,000	23,880	1,220	0,250	0,750	4,550
		% Répartition	21,009%	13,113%	7,896%	0,000%	0,000%	0,574%	4,243%	0,104%	20,765%	0,000%	41,530%	2,122%	0,435%	1,304%	7,913%
Pau F	03/07/2008	Poids	8,040	0,910	7,130	0,000	0,000	0,610	1,560	0,150	6,160	0,380	12,310	0,820	0,150	0,610	8,300
		% Répartition	20,568%	2,328%	18,240%	0,000%	0,000%	1,561%	3,991%	0,384%	15,759%	0,972%	31,491%	2,098%	0,384%	1,561%	21,233%
Pau 14 juillet	03/07/2008	Poids	6,850	1,620	5,230	0,000	0,000	0,680	1,000	0,290	16,040	0,030	32,070	1,490	0,180	1,000	3,290
		% Répartition	10,887%	2,575%	8,312%	0,000%	0,000%	1,081%	1,589%	0,461%	25,493%	0,048%	50,969%	2,368%	0,286%	1,589%	5,229%
Pau Péboué	07/08/2008	Poids	3,880	0,000	3,880	0,000	0,000	0,790	1,220	0,600	9,780	0,200	19,570	2,410	0,570	1,680	7,060
		% Répartition	8,124%	0,000%	8,124%	0,000%	0,000%	1,654%	2,554%	1,256%	20,477%	0,419%	40,976%	5,046%	1,193%	3,518%	14,782%
Pau centre ville	07/08/2008	Poids	5,450	0,000	5,450	0,000	0,000	0,430	0,170	0,080	8,150	0,220	16,300	0,740	0,300	0,460	8,630
		% Répartition	13,315%	0,000%	13,315%	0,000%	0,000%	1,051%	0,415%	0,195%	19,912%	0,538%	39,824%	1,808%	0,733%	1,124%	21,085%
Bizanos sud	03/09/2008	Poids	10,880	4,450	6,430	0,000	0,000	0,530	1,100	0,350	7,400	0,190	14,810	0,980	0,120	1,350	10,720
		% Répartition	22,465%	9,189%	13,277%	0,000%	0,000%	1,094%	2,271%	0,723%	15,280%	0,392%	30,580%	2,024%	0,248%	2,788%	22,135%
Billère Nord	08/10/2008	Poids	7,100	0,300	6,800	0,000	0,000	0,530	0,930	0,180	9,850	0,160	19,690	1,670	0,120	1,210	9,010
		% Répartition	14,073%	0,595%	13,479%	0,000%	0,000%	1,051%	1,843%	0,357%	19,524%	0,317%	39,029%	3,310%	0,238%	2,398%	17,859%
Pau Hippodrome	15/10/2008	Poids	7,450	5,170	2,280	0,000	0,000	0,150	0,130	0,100	9,050	0,130	18,090	1,170	0,310	0,760	3,870
		% Répartition	18,078%	12,545%	5,533%	0,000%	0,000%	0,364%	0,315%	0,243%	21,961%	0,315%	43,897%	2,839%	0,752%	1,844%	9,391%
Saragosse Saint Julien	07/11/2008	Poids	6,270	2,210	4,060	0,000	0,000	0,300	0,400	0,270	14,400	0,000	28,810	1,090	0,100	0,500	5,450
		% Répartition	10,887%	3,837%	7,050%	0,000%	0,000%	0,521%	0,695%	0,469%	25,004%	0,000%	50,026%	1,893%	0,174%	0,868%	9,463%
Lescar Est	13/11/2008	Poids	5,530	0,480	5,050	0,000	0,000	0,740	1,990	0,080	9,640	0,530	19,270	1,500	0,110	0,900	3,400
		% Répartition	12,657%	1,099%	11,559%	0,000%	0,000%	1,694%	4,555%	0,183%	22,065%	1,213%	44,106%	3,433%	0,252%	2,060%	7,782%
Pau allée E	12/12/2008	Poids	11,930	3,050	8,880	0,000	0,000	0,980	2,040	0,710	14,370	0,450	28,730	1,830	0,180	2,060	1,780
		% Répartition	18,337%	4,688%	13,649%	0,000%	0,000%	1,506%	3,136%	1,091%	22,087%	0,692%	44,159%	2,813%	0,277%	3,166%	2,736%

Tableau 13 : caractérisations par produits des échantillons de collecte sélective

	Type d'habitat	Taux de refus 2008
	PAVILLONNAIRE	14,51%
	VERTICAL	11,58%
	MIXTE	9,26%
	CENTRE VILLE	21,08%

Tableau 14 : caractérisations par type d'habitat des échantillons de collecte sélective

2.3.6 Modifications intervenues dans la collecte des emballages ménagers

2.3.6.1 Modifications de la collecte

En 2008, il n'y a pas eu de modifications majeures de la collecte des emballages ménagers.

2.3.6.2 Contrat Eco-emballages

La Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées est sous contrat Eco-Emballages, dit barème D. La Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées a choisi de garder la garantie de reprise des matériaux. De ce fait, les repreneurs et les tarifs de reprise sont désignés par Eco-Emballages pour les différents matériaux.

Ce barème propose toutefois un soutien à la tonne triée plus favorable, ainsi qu'un soutien au personnel quelque soit son statut.

Ce barème propose aussi une aide à la mise en place d'une « optimisation », c'est à dire d'une étude concernant les coûts de collecte par flux et type de collecte, étude devant être suivie de propositions pour améliorer le service et diminuer les coûts. La première partie de cette étude a été réalisée en 2006. Les résultats ont été présentés en 2007 en commission environnement et en bureau des maires, avec différentes propositions.

En 2008, avec l'arrivée d'une nouvelle équipe communautaire, il a de nouveau été débattu de l'opportunité de continuer l'étude d'optimisation. Ainsi, le lancement d'un baromètre d'opinion et le lancement d'une étude d'optimisation de la collecte des déchets ménagers ont été décidés. Les cahiers des charges ont été rédigés en 2008, mais les consultations et études seront réalisées en 2009.

2.4 ORGANISATION DE LA COLLECTE DU VERRE

Deux systèmes de collecte du verre coexistent :

La collecte en porte-à-porte :

La collecte du verre en porte-à-porte est réalisée en régie. Elle est limitée :

- au centre-ville de Pau, d'une part, où la collecte en sacs a été maintenue (environ 17 600 habitants).
- à la zone d'habitat vertical dotée de bacs operculés verts (environ 29 000 habitants).

Dans ces deux cas, la collecte est hebdomadaire.

Cette collecte concerne environ 46 600 habitants pour quatre collectes hebdomadaires.

La collecte en apport volontaire :

Sur tout le reste de l'agglomération, la collecte du verre se fait par apport volontaire. Les bornes à verre sont collectées par un prestataire : l'entreprise SLR Recyclage. En 2008, ce nombre de bornes est de 212, réparties sur tout le territoire. Cependant, des modifications, au cas par cas des implantations de bornes à verre, ont été entreprises, espérant ainsi améliorer le taux de captage du verre. Les modifications d'emplacement sont parfois minimes, mais ont pu avoir lieu dans le but d'améliorer la sécurité des usagers lors du dépôt.

Cette collecte concerne environ 102 320 habitants, principalement une population habitant dans les zones pavillonnaires.

Le ratio est donc d'une borne pour 480 habitants.

Le matériel utilisé est en PEHD recyclé, vert foncé, et il est insonorisé. L'équipement de ces "points verre" avec un totem de signalisation et une corbeille s'est continué en 2008.

Ce mobilier urbain est nettoyé et réparé trimestriellement par l'association d'insertion "Béarn Solidarité".

2.4.1 Quantités de Verre collectées

collecteur	Mode de collecte	Tonnage 2005	Tonnage 2006	Tonnage 2007	Tonnage 2008	Part en %	Ratio Kg / hab / an	Évol. 07 à 08	population
Régie CDAPP	Porte à porte	1 157,88	1 164,28	1 133,96	1167,84	32	25	+ 3 %	46 600
SLR recyclage	Bornes d'apport volontaire	2 305,43	2 243,46	2 355,93	2406,76	67	23,5	+2 %	102 320
	Extra (manif.)			7,34	17	0,5			
Total		3 463,31	3 407,74	3 497,23	3 591,60	100	24,1	+ 2,7 %	148 920

Tableau 15 : Tonnages de verre ménager collectés en 2008

Les quantités de verre collectées en 2008 sont en légère hausse par rapport à 2007.

Au bilan, 3 591,6 tonnes de verre ont été collectées sur la Communauté d'Agglomération en 2008, dont 67 % en apport volontaire, et 32% en porte-à-porte. Globalement, les résultats sont stables. Après avoir été en légère baisse entre 2004 et 2006, la légère remontée en 2007 et 2008 est positive. C'est la collecte en apport volontaire (BAV classique ou collecte lors de manifestations) qui progresse.

Les tonnages collectés en porte à porte sont très variables en fonction du secteur concerné. Il sera important de regarder dans le détail les raisons de ces différences. La collecte lors de manifestations est difficile, mais les efforts faits en 2008 montrent que la collecte n'est pas négligeable.

Sur le plan national, le gisement du verre est en baisse, dû au fait que les entreprises privilégient le plastique au dépend du verre pour leurs emballages. Nos performances sont cependant supérieures à celles des collectivités urbaines identiques, qui sont de 20,54 kg/hab/an en moyenne. Cependant, en milieu semi-urbain, les tonnages atteignent 29,4 en porte à porte et 28,2 pour l'apport volontaire.

Dans le détail, on remarque que l'emplacement des bornes d'apport volontaire est primordial. Certaines bornes fonctionnent très bien, d'autres pas du tout. Les déplacements effectués en 2008 ont eu pour but d'améliorer la facilité d'utilisation de ces bornes. L'augmentation au deuxième semestre 2008 des tonnages apportés est positive. Ce changement est concomitant d'une communication sur le verre dans le journal gratuit « factotum ».

On peut donc estimer :

- Que nos performances sont au-dessus de la moyenne pour notre type d'habitat,
- Que nos performances en porte à porte ou en apport volontaire sont presque identiques,
- Que nos pistes d'amélioration doivent être poursuivies

2.4.2 Traitement du verre

Le verre collecté en porte-à-porte par la DOD est déversé à LESCAR, sur la plate-forme de transfert du SMTD dont l'aménagement a été terminé en février 2008. Le transport est assuré par la société SLR Recyclage vers l'usine verrière de Vayres (33), dans le cadre du contrat passé avec Eco-emballages. Sur cette plate-forme, le verre de deux collectivités sont mélangés: la communauté d'agglomération Pau Pyrénées et la communauté de communes du Mieu de Béarn.

Les bornes à verre sont collectées par l'entreprise SLR recyclage et le verre est directement acheminé vers l'usine de Vayres. Le verre est d'abord trié, pour éliminer le maximum d'impuretés (céramiques, métal, etc..) avant d'être réintégré dans le process de fabrication. Il est recyclable à l'infini, mais le verre teinté ne peut pas être utilisé pour la fabrication de verre incolore.

En 2008, 3 514 tonnes de verre, en provenance de la CDAPP ont été recyclées à Vayres.

2.5 COLLECTE ET TRAITEMENT DES BIODECHETS

2.5.1 Organisation de la collecte des biodéchets

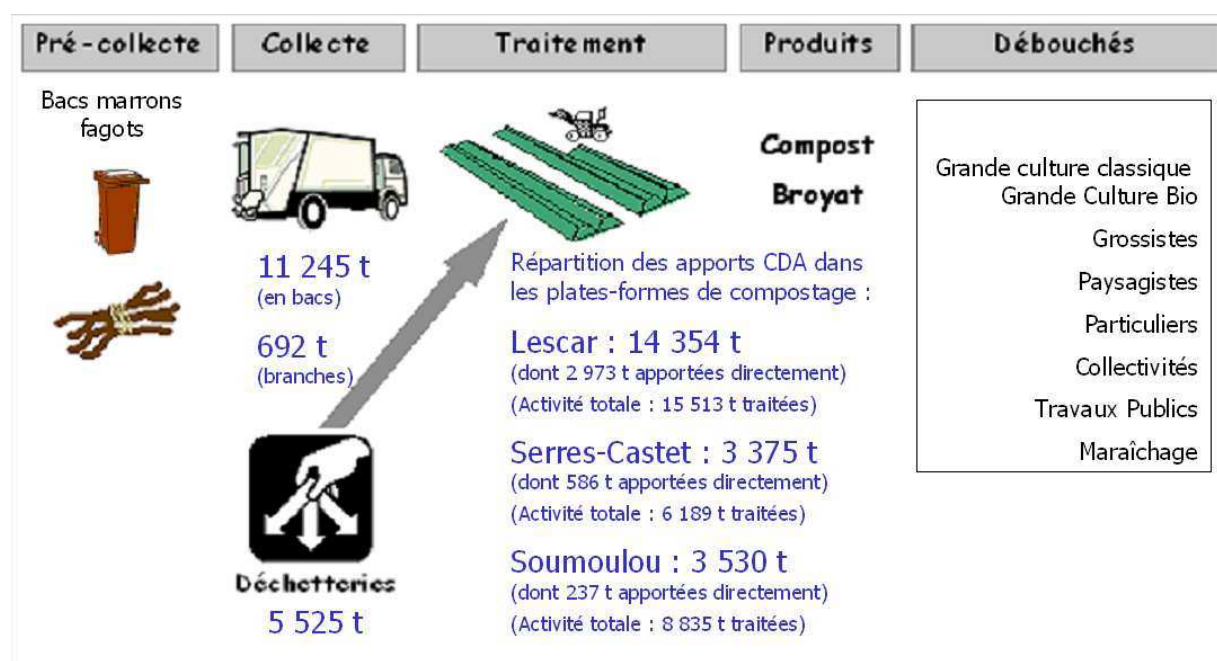


Figure 13 : Collecte et Traitement des Déchets de Jardin Compostables

La collecte sélective des biodéchets est assurée sur la quasi-totalité du territoire de l'agglomération. Seules quelques zones ne sont pas desservies : il s'agit du centre ville de Pau et des zones à habitat dispersé comme les coteaux.

Cette collecte en porte-à-porte concerne les déchets de jardin et les déchets fermentescibles de la cuisine, dit biodéchets. Elle est confiée à une entreprise privée. La fréquence est d'une fois par semaine.

Les quatre déchetteries, ainsi que la nouvelle recyclerie, accueillent également les déchets verts compostables.

17 462 tonnes de déchets verts ont donc été collectées et compostées en 2008 (dont 11 245 t collectées en porte-à-porte et 5 525 t en déchetteries, et 692 t collectées par les encombrants).

2.5.2 Modifications de la collecte des déchets de jardin compostables

Depuis 2005, la collecte des biodéchets se borne aux bacs marron (240 litres) et aux fagots de faible taille. Tous les autres contenants ne sont pas collectés. Les usagers ont reçu un « bioseau », leur permettant de transférer les déchets fermentescibles de la cuisine au bac marron.

Les biodéchets sont collectés par une entreprise privée, et le marché a été renouvelé au premier janvier 2006. L'entreprise COVED est attributaire du marché, pour une durée de 3 ans fermes, renouvelables par durée de 1 an, sans excéder 5 ans au total.

En 2008, les modifications intervenues dans la collecte des biodéchets concernent les exutoires. En raison de l'engorgement de la plate-forme de Lescar, il a été demandé au prestataire d'effectuer des vidages sur les deux autres plates-formes du SMTD (Serres-Castet et Soumoulou). Cela a été réalisé sans augmentation du contrat et sans incidence pour les usagers. La répartition des tonnages collectés en porte à porte entre les trois plates-formes est la suivante :

Plate forme de compostage	Tonnes apportées
Serres-Castet	1339
Soumoulou	2037
Lescar	7877
Total	11 254

Tableau 16 : Tonnes apportées aux 3 plates-formes de compostage

2.5.3 Quantités de Déchets de Jardin Compostables collectées

Provenance	2006		2007		2008		nb Hab	ratio kg/hab	Evolution 2007 2008	compostage	
	tonnes	part du total	tonnes	part du total	tonnes	part du total				plate-forme	tonnage CDA 2008
Porte à Porte	10 718	66,33%	11 042	64,93%	11 245	64,40%	130 500	86,17	+ 1,84%	Lescar	14 354
Déchetteries	4 920	30,44%	5 320	31,29%	5 525	31,64%	148 920	37,10	+ 3,85%	Soumoulou	3 530
Encombrants	503	3,20%	644	3,78%	692	3,96%	148 920	4,65	+ 7,45%	Serres Castet	3 375
TOTAL	16 141		17 006		17 462		148 920	117,25	+2,68	TOTAL	21 258

Tableau 17 : Tonnages de Déchets de Jardin Compostables en 2008

Le tonnage des déchets fermentescibles collectés augmente chaque année. Cette augmentation constante est de 2,68% au total en 2008.

La part des déchets collectés en porte à porte est très importante, avec près de 65% du tonnage total collecté, et représente plus de 86 kg/hab/an. En 2008, le tonnage en porte à porte augmente de 1,8%, ce qui est inférieur à l'augmentation de 2007 (3%).

Après une très forte hausse en 2006 (30% de plus qu'en 2005), la tendance est à la stabilisation de ces tonnages. Ramené à l'habitant, le ratio est de 117 Kg/hab/an pour l'ensemble des déchets fermentescibles collectés en 2008 par l'agglomération.

Le point préoccupant est l'augmentation importante des déchets de jardin collectés en « encombrants ». Même s'ils sont mis à disposition sur le trottoir, devant une résidence particulière, ils ne sont peut-être pas systématiquement le résultat d'une activité particulière de week-end. Il est en effet simple pour certaines entreprises peu scrupuleuses de laisser les déchets à la charge du particulier, c'est à dire de la collectivité.

L'ensemble des bio-déchets (déchets de jardin et déchets fermentescibles) collectés en porte-à-porte est composté sur les plates-formes de compostage du SMTD à Lescar, Soumoulou ou Serres-Castet. Un andain particulier est réservé aux biodéchets.

Les déchets de jardin issus de la déchetterie de Lescar sont évacués sur la plate-forme de compostage du SMTD à Lescar. Ceux issus des déchetteries de Pau et de Jurançon sont évacués vers les plates formes de Serres-Castet ou Soumoulou.

La différence entre le tonnage collecté (17 462 tonnes) et le tonnage composté (21 258 tonnes) pris en charge financièrement par la CDA s'explique par les apports directs aux plates-formes de compostage. Ces apports concernent les services d'entretien des espaces verts des communes et certains professionnels dans la limite de 5 m³ par semaine.

2.5.4 Les composteurs

La collecte de déchets fermentescibles permet de détourner de l'incinération une partie des déchets de la cuisine. Dans le cadre de la réduction des déchets, des composteurs individuels sont également fournis aux usagers.

	au 30/06/06	au 30/09/07	Au 31/12/08	Taux d'évolution
Nombre de composteurs	2144	2429	2637	8,5 %

Tableau 18 : Composteurs

Aujourd'hui, plus de 8% de la population concernée par l'opération a retiré un composteur.

2.5.5 Compostage des déchets verts



Plate-forme de compostage de LESCAR	
Maître d'ouvrage	SMTD
Capacité de la plate-forme	12 000 à 14 000 t/an
Tonnages traités en 2008	15 513 t
Part des déchets de jardin compostables provenant de la CDA	92,53 %
Caractéristiques techniques	Compostage en andain à l'air libre

Tableau 19 : Fiche Signalétique de la plate-forme de compostage de Lescar

Plate-forme de compostage de SERRES-CASTETS	
Maître d'ouvrage	SMTD
Capacité de la plate-forme	5 000 à 6 000 t/an
Tonnages traités en 2008	6 189 t
Part des déchets de jardin compostables provenant de la CDA	54,52 %
Caractéristiques techniques	Compostage en andain à l'air libre

Tableau 20 : Fiche Signalétique de la plate-forme de compostage de Serres-Castet

Plate-forme de compostage de SOUMOULOU	
Maître d'ouvrage	SMTD
Capacité de la plate-forme	11 000 t/an
Tonnages traités en 2008	8 835 t
Part des déchets de jardin compostables provenant de la CDA	39,96 %
Caractéristiques techniques	Compostage en andain à l'air libre

Tableau 21 : Fiche Signalétique de la plate-forme de compostage de Soumoulou

2.6 COLLECTE EN PORTE-A-PORTE DES ENCOMBRANTS ET GROS DECHETS VERTS

2.6.1 Organisation de la collecte des encombrants et des gros déchets de jardin

Pour la collecte des encombrants et des gros déchets de jardin, la Direction Opérationnelle de la collecte des Déchets (DOD) dispose de 2 camions grappin. Un troisième grappin a été acheté en 2008. Il a la particularité d'être de type « forestier » pour la protection des flexibles. En effet, de nombreuses pannes pouvaient avoir lieu en raison des ruptures de flexibles, arrachés par les branches lors de la collecte.

C'est un service assuré sur tout le territoire de l'agglomération, qui demande depuis le 2 janvier 2003 une "inscription" préalable de l'usager par appel au n° Indigo 0820 064 064. Ces enlèvements sont limités à un par mois, par foyer et à 2 m³ par enlèvement.

Lors de l'appel, il est fixé une date d'enlèvement, l'usager étant invité à sortir les objets la veille au soir.

Il est également demandé si les encombrants comprennent des appareils électroménagers. Dans ce cas, l'usager peut être mis directement en contact avec Emmaüs. En effet, depuis décembre 2002, une convention signée entre la CDA et l'association Emmaüs charge cette dernière de la collecte de ces appareils. En contrepartie, elle fait son affaire de la réparation et de la revente éventuelle de ces objets. Par cette convention, la CDA garde à sa charge l'élimination des produits non valorisables collectés par Emmaüs dans le cadre de la convention.

La DOD se charge de la collecte de tous les autres encombrants, y compris les gros déchets verts dont les dimensions et les caractéristiques ne permettent pas de les présenter à la collecte des déchets de jardin.

Cette collecte est théoriquement limitée aux objets intransportables, les quatre déchetteries et la nouvelle recyclerie, offrant aux habitants de l'agglomération la possibilité de se débarrasser des objets transportables.

Les bailleurs sociaux font procéder à l'enlèvement de leurs encombrants par l'entreprise d'insertion « Béarn Solidarité ». Les produits collectés sont envoyés dans le même exutoire que ceux collectés par la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées, et leur traitement est pris en charge par la CDA quelle que soit la provenance.

2.6.2 Quantités d'encombrants, de gros déchets verts

	Total 08	Part / total	Total 07	Total 06	Total 05
Encombrants grappin DOD	516,07	62,83 %	494,92	554,09 t	561,54 t
Encombrants Paloise HLM	138,37	16,85 %	153,56	121,93 t	123,89 t
Encombrants Béarnaise Habitat	166,91	20,32 %	128,22	145,80 t	125,06 t
TOTAL Encombrants	821,35	100,00%	776,70 t	821,82 t	810,49 t
VEGETAUX bois + troncs ONYX	44,80	6,08 %	204,76 t	258,46 t	592,69 t
VEGETAUX exceptionnel mairies	0			16,66 t	
VEGETAUX compostés	691,72	93,92 %	643,78 t	503,14 t	174,4 t
autre					14,47 t
TOTAL Végétaux	736,52	100,00%	848,54 t	778,26 t	781,56 t
TOTAL Encombrants	821,35	52,72 %	776,70 t	821,82 t	810,49
TOTAL Végétaux	736,52	47,28 %	848,54 t	778,26 t	781,56
TOTAL	1557,87	100,00%	1625,24 t	1 600,08 t	1 592 t

Tableau 22 : tonnage d'encombrants 2008

En 2008, la DOD a collecté sur demande des habitants de l'agglomération 516 tonnes d'encombrants et 736 tonnes de gros déchets verts. Ce sont donc 1 253 tonnes d'encombrants collectés en porte-à-porte pour l'année 2008, par la DOD.

Par rapport à l'année 2007, on remarque une hausse des encombrants au sens strict. En 2007, les camions grappin avaient été suspendus pour cause technique pendant environ un mois et demi, entraînant un arrêt du service et une baisse des tonnages.

De plus, la DOD assure la charge financière du traitement des encombrants des immeubles des bailleurs sociaux (Béarnaise Habitat et Office HLM). Ceux-ci collectent et transportent eux-même les encombrants de leurs locataires au centre de traitement (entreprise privée). En 2008, 305 tonnes d'encombrants (Monstres) ont été collectées dans le cadre de cette convention.

Le total des encombrants enlevés sur l'agglomération et traités par la CDA est de 1 558 tonnes. Après une très forte augmentation des encombrants en général et des gros déchets de jardin, on observe une stabilisation.

Tout compris, nous arrivons à environ 10 kg d'encombrants collectés par habitant et par an. Ce chiffre est identique à ceux de 2006 et 2007.

Concernant les collectes réalisées par Emmaüs, nous disposons de peu de données. Nous n'avons pas le poids correspondant car Emmaüs ne pèse pas ses camions et de plus ne pourrait pas dissocier le poids lié à un appel ayant transité par le n° Indigo du poids lié à son activité habituelle qui existait avant la convention. De plus, l'orientation des usagers vers Emmaüs existe depuis 2003, et certains usagers appellent directement l'association sans passer par le numéro indigo. Ce sont des quantités qui nous échappent et des produits qui sont réemployés ou valorisés.

2.6.3 Traitement des encombrants collectés

2.6.3.1 Encombrants hors appareils électroménagers et gros déchets verts

Les tonnages collectés ont été orientés en 2008 vers le centre de tri Veolia (Lons) pour les encombrants DIB et vers le centre de tri Boucou (Montardon) pour les déchets végétaux. Les fractions valorisables sont traitées dans les filières correspondantes et le résidu non valorisable est envoyé au CET de Précilhon.

2.6.3.2 Appareils électroménagers

Une convention passée avec Emmaüs en décembre 2002 permet de valoriser les appareils électroménagers dont les propriétaires souhaitent se débarrasser.

Emmaüs a un atelier où il répare les appareils qui peuvent l'être. Ces appareils sont ensuite proposés à la revente.

2.6.3.3 Convention avec un éco-organisme à mettre dans déchetteries

Depuis le 1^{er} avril 2007 une convention avec ERP, un des trois éco-organismes agréés pour la filière DEEE (Déchets des Equipements Electriques et Electroniques) est effective.. Les déchets sont donc rassemblés en déchetterie, puis collectés par le repreneur de l'éco-organisme, et valorisés dans des filières agréées.

Depuis la mis en place de cette filière, la communauté d'agglomération Pau Pyrénées ne supporte plus la charge financière du traitement des DEEE. Néanmoins, les premiers mois ont été difficiles, car les quantités arrivant en déchetteries étaient importantes, et la collecte n'était pas assurée régulièrement. Des passages hebdomadaires dans 2 déchetteries ont permis de réguler les quantités présentes sur celles-ci. Les tonnages sont cependant inférieurs à ceux attendus en raison de vandalisme.

De même, dans le cadre des DEEE, la Communauté d'Agglomération PAU-Pyrénées a une convention avec Recylum, éco-organisme dédié aux lampes. Les lampes sont en effet, considérées comme des DEEE particuliers. La convention est appliquée dans les mêmes conditions que pour les DEEE classiques depuis le 1^{er} avril 2007.

2.7 LES DECHETTERIES

Produits acceptés	Tri/Conditionnement	Type de traitement	Lieux
Papiers	Veolia (64)	Tri / Recyclage matière	Divers papetiers
Cartons	Boucou (64)	Tri / Recyclage matière	Corenso / Smurfit
Ferrailles	Decons (64)	Tri / Recyclage matière	Aciérie ADA (Espagne)
Flaconnages Plastiques	Sévignacq (64)	Tri / Recyclage matière	Usines du groupe Valorplast (France)
Verre	SLR (40) / IPAQ (33)	Tri / Recyclage matière	BSN (33)
Huiles de vidange	Dargelos (40)	Recyclage matière Valorisation énergétique	SRRHU (France)
Déchets verts	/	Valorisation biologique	Plate-Forme de compostage Lescar (64)
Bois	Boucou (64)	Tri / Valorisation biologique ou matière	Seosse (40)
Incinérables	/	Valorisation énergétique	UIOM Lescar (64)
Pneus	Sita (64)	Valorisation énergétique	Cimenteries
Gravats	Boucou	Remblaiement	(64)
Monstres	Veolia (64)	Enfouissement	
Piles	Corepile SCRELEC (92)	Tri / Recyclage matière	SCRELEC (France)
Batteries	Tri Action	Tri / Recyclage matière	Boucou (64)

Tableau 23 : Traitement et destination des déchets collectés en déchetteries

Depuis l'automne 2006 et l'ouverture de la déchetterie de Bizanos, quatre déchetteries desservent l'agglomération paloise. L'année 2008 a vu la création de la déchetterie – recyclerie d'Emmaüs, avec une ouverture à partir du 4 août 2009. Les caractéristiques 2008 des déchetteries étaient les suivantes :

Liste déchetteries	Exploitant	Armoire à déchets dangereux	Collecte spécifique DEEE	Jours d'ouverture	Horaires d'ouverture au public	Accès professionnels
Déchetterie Bizanos	COVED	Oui	Oui	7/7	Lundi au samedi de 10h à 18h30 Dimanche de 10h à 14h	Accès gratuit pour les déchets recyclables uniquement (< 5 m ³ /sem)
Déchetterie Jurançon	COVED	Oui	Oui	7/7	Lundi au samedi de 10h à 18h30 Dimanche de 10h à 14h	Accès gratuit pour les déchets recyclables uniquement (< 5 m ³ /sem)
Déchetterie Lescar	COVED	Oui	Oui	7/7	Lundi au samedi de 10h à 18h30 Dimanche de 10h à 14h	Accès gratuit pour les déchets recyclables uniquement (< 5 m ³ /sem)
Déchetterie Pau	COVED	Oui	Oui	7/7	Lundi au samedi de 10h à 18h30 Dimanche de 10h à 14h	Accès gratuit pour les déchets recyclables uniquement (< 5 m ³ /sem)
Déchetterie Emmaüs Lescar	Emmaüs	OUI	NON	7/7	Lundi au samedi de 8h30 à 19h Dimanche de 9h à 18h	OUI

Tableau 24 : Caractéristiques des déchetteries

Les déchetteries de Pau, Lescar, Jurançon et Bizanos sont labellisées Qualiplus depuis 2007.

Les déchets collectés sont dirigés préférentiellement vers des filières de valorisation, matière, biologique ou énergétique afin de ne mettre en décharge que les produits qui ne peuvent être traités différemment dans des conditions techniques et économiques acceptables.

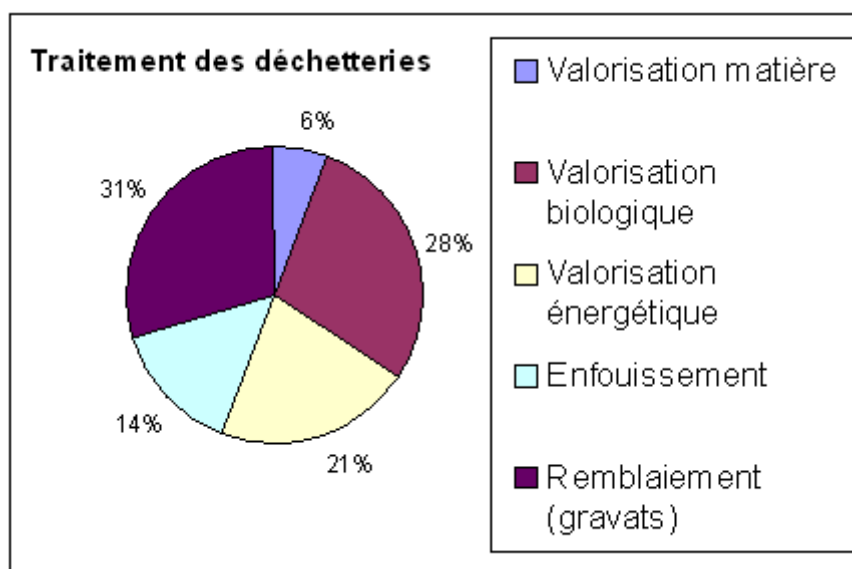


Figure 15 : Répartition des modes de traitement des déchets collectés en déchetteries

2.7.1 Cas particulier de Pau et de la déchetterie recyclerie d'Emmaüs Lescar

2.7.1.1 La déchetterie de Pau

La déchetterie de Pau ayant été vandalisée et incendiée fin 2007, l'année 2008 a été particulièrement perturbée.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé, pour la reconstruction du bâtiment d'accueil et de stockage. Celui-ci a été attribué au groupement d'architectes : Quitterie Valmary, Stéphanie Taran, Bernaderoy Ingenierie. La commande concernait la reconstruction de deux bâtiments séparés, un pour les gardiens (accueil), l'autre pour le stockage. Afin d'améliorer la circulation en haut de quai, 380 m² ont été acquis auprès de la ville de Pau. De plus, afin d'améliorer la sécurité des véhicules entrant et sortant, le sens de circulation a été modifié.

L'avant projet sommaire a été remis à l'automne 2008.

En attendant la reconstruction de ces bâtiments, et en raison de la présence permanente et très forte des gens du voyage sur cette déchetterie, un gardiennage avec maître chien a été mis en place pendant 3 mois (fin 2008, début 2009). En parallèle, afin d'améliorer les conditions d'accueil du public, et les conditions de travail des gardiens, une médiation avec les gens du voyage a eu lieu. Celle-ci a été positive et permis un retour au calme sur la déchetterie de Pau : diminution de la pression sur les usagers, arrêt du vandalisme. La baisse très marquée du prix de la ferraille fin 2008, a également entraîné une diminution de l'intérêt des gens du voyage pour ce produit.

Cependant, le vandalisme ayant continué une partie de l'année 2008 sur cette déchetterie, les tonnages et recettes des DEEE sont en baisse.

2.7.1.2 La déchetterie de Lescar

Dans le cadre du projet Cap Ecologia, des travaux d'aménagements ont été réalisés en janvier 2008 à la déchetterie de Lescar. Ces travaux ont permis d'améliorer l'accueil des usagers en facilitant la circulation des véhicules, par la création d'une rampe d'accès indépendante et l'instauration d'un meilleur sens de circulation.

2.7.1.3 La recyclerie Emmaüs Lescar.

La déchetterie recyclerie d'Emmaüs Lescar a ouvert ses portes en août 2008. Des conventions entre l'association Emmaüs, la communauté de Communes Miey de Béarn, la communauté d'agglomération Pau Pyrénées gèrent le fonctionnement de cette recyclerie.

Le personnel est uniquement composé de personnes de l'association Emmaüs.

L'investissement de départ a été réalisé :

- par Emmaüs, pour les quais de la recyclerie
- par la communauté d'agglomération Pau Pyrénées, pour le mobilier (bennes, borne d'apport volontaire..)

Le fonctionnement est pris en charge par les 2 collectivités, chacune en fonction du poids relatif de sa population, en ce qui concerne le traitement des déchets non recyclés ou non réemployés par Emmaüs.

La création de cette déchetterie-recyclerie permet de mieux desservir la partie Nord Ouest de l'agglomération. De plus, cela permet d'inciter les usagers à plus de réemploi. Le site Emmaüs de Lescar présente en effet l'intérêt d'avoir au même endroit,

- Le site de dépose
- Le site de tri
- Le site de valorisation
- Le site de revente.

Tous les produits apportés par les usagers sont contrôlés par les agents Emmaüs, et orientés en fonction de leur état vers la déchetterie, ou vers la recyclerie. Emmaüs remettant en état les DEEE en vue de la revente, ces produits ne sont pas orientés vers des bacs spéciaux, et cette déchetterie n'est pas un point de collecte pour notre éco-organisme. C'est un choix volontaire permettant ainsi à Emmaüs de trouver un maximum de réemploi.

2.7.2 Données sur le fonctionnement des déchetteries

L'entreprise attributaire du marché d'exploitation des déchetteries est la COVED, dans le cadre d'un marché ayant débuté le 1^{er} avril 2005.

Les quatre déchetteries sont équipées :

- D'armoires à DMS pour récupérer les déchets spéciaux des ménages.
- De bid'huile, récipient destiné à la collecte des huiles moteurs des particuliers.
- De contenants grillagés pour la collecte de certains DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques). Ce sont les appareils à écran (TV, ordinateur ...) et les PAM

(petits appareils ménagers comme les sèche-cheveux, grille-pains, jouets électroniques...) qui sont concernés.

Les produits collectés en déchetterie vont en priorité dans les filières de traitement du SMTD (Syndicat Mixte de traitement des Déchets), par exemple les déchets de jardin dans les stations de compostage du SMTD, les incinérables dans l'UIOM de Lescar.

Des marchés de traitement ont été passés pour le traitement de ces produits collectés en déchetteries (bois, carton, gravats, encombrants, DMS...). Pour la ferraille, c'est un contrat de reprise. Pour les huiles minérales ou les piles, c'est un contrat de reprise à titre gratuit.

Pour les DEEE, depuis le 1^{er} avril 2007, et l'adhésion à ERP, éco-organisme dédié aux électroménagers, nous n'avons plus à financer le traitement de ces appareils. Le traitement et la valorisation des DEEE sont pris en charge par l'éco-organisme ERP, et nous recevons des recettes de soutien liées aux tonnages collectés.

Le tableau suivant présente les quantités collectées en déchetterie par type de produits

	Jurançon	Lescar	Pau	Bizanos	Emmaüs	Total 08	Total 07	Evolution 2007 2008
Incinérables	422,76	699,24	438,04	226,6	15,140	1801,78	1756,63	2,57%
Végétaux	1038,04	2113,78	1462,26	868,36	61,54	5543,98	5319,6	4,22%
Ferrailles	112,54	103,52	22,74	95,44		334,24	496,8	-32,72%
Cartons	102,8	205,22	121,6	54,96		484,58	483,77	0,17%
Papiers	54,78	65,27	59,23	65,75		245,03	260,83	-6,06%
Gravats	1215,19	2282,79	1576,69	809,53	48,62	5932,82	5817,63	1,98%
Monstres	699,99	785,05	850,76	465,8	25,58	2827,18	1977,62	42,96%
Bois	525,06	912,37	592,38	281,66	57,9	2369,37	2554,03	-7,23%
Pneus		32,12				32,12	30,18	6,43%
DMS	35,93	38,36	29,86	19,3	3,25	126,7	127,7	-0,78%
DEEE	33,04	57,44	14,58	21,59		126,65	211,3	-40,06%
Huile	5,28	11,35	7,22	3,78		27,63	32,79	-15,74%
Piles	2,404	2,922	0,153	0,846		6,325	5,68	11,36%
Totaux	4247,81	7309,43	5175,51	2913,62	212,03	19 858,4	19074,56	+ 4,11%

Tableau 25 : Déchets collectés en déchetteries en 2008

L'augmentation de tonnages est assez limitée mais avec des variations très fluctuantes entre les produits.

Les monstres augmentent cette année de façon très importante (+ 43%). Par contre, le tonnage « bois » diminue. Les repreneurs « bois » sont en effet devenus de plus en plus exigeants sur la qualité des bois collectés, et surtout ne tolèrent plus de produits parasites (tissus, métal...) généralement présents dans les meubles ou produits bois apportés par les ménages.

La nette baisse des DEEE s'explique par un biais statistique puisque que le 4^{ème} trimestre n'a pu être intégré au rapport.

La ferraille diminue au contraire, de 32 %, avec pour principale raison des vols et des vandalismes liés à la présence des gens du voyage.

Suite à ces nombreux problèmes, et depuis l'incendie de la déchetterie de Pau en septembre 2007, un travail de médiation, en partenariat avec le médiateur communautaire, a été entrepris avec les

représentants de la communauté des gens du voyage. Un marché de gardiennage avec maître-chien a été mis en place, pour une durée de 3 mois, à la fin de l'année 2008. Ce marché ne concernait que la déchetterie de Pau, en raison de sa situation particulière.

En parallèle, un marché de vidéosurveillance a été lancé, fin 2008, pour l'ensemble des 4 déchetteries, afin de contrôler les pénétrations de nuit (en dehors des heures d'ouverture) sur les 4 déchetteries.

La fréquentation des déchetteries est la suivante :

	Bizanos	Jurançon	Lescar	Pau	Total
Total 2008	28 658	51 154	76 981	74 846	231 639
Total 2007	23 908	58 815	78 100	75 833	236 656
Evolution an -1	+ 19,9 %	-13 %	-1,4 %	-1,3 %	-2,1 %

Tableau 26 : Fréquentation des déchetteries

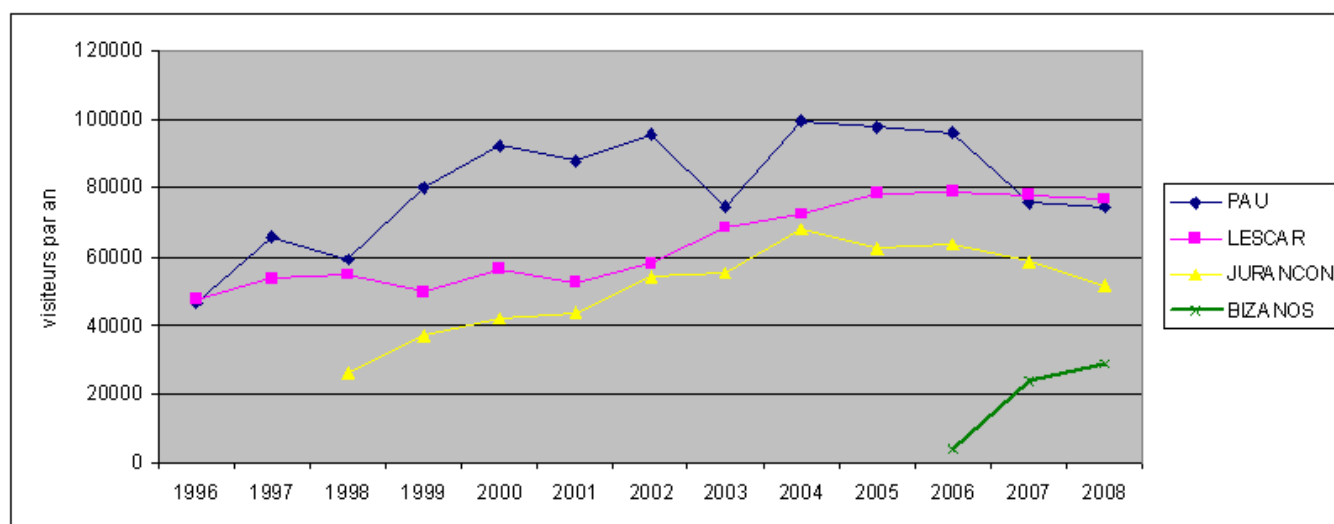


Figure 16 : Évolution pluriannuelle de la fréquentation des quatre sites

Ces chiffres sont à prendre avec prudence car plusieurs systèmes de comptage se sont succédés, avec chacun des défauts. Malgré tout, la légère baisse éventuelle de fréquentation n'influe pas sur les tonnages, qui continuent d'augmenter.

La fréquentation de la déchetterie – recyclerie d'Emmaüs Lescar est estimée à environ 15 138 personnes pour seulement 4,5 mois d'activité.

2.7.3 Le cas des déchets spéciaux

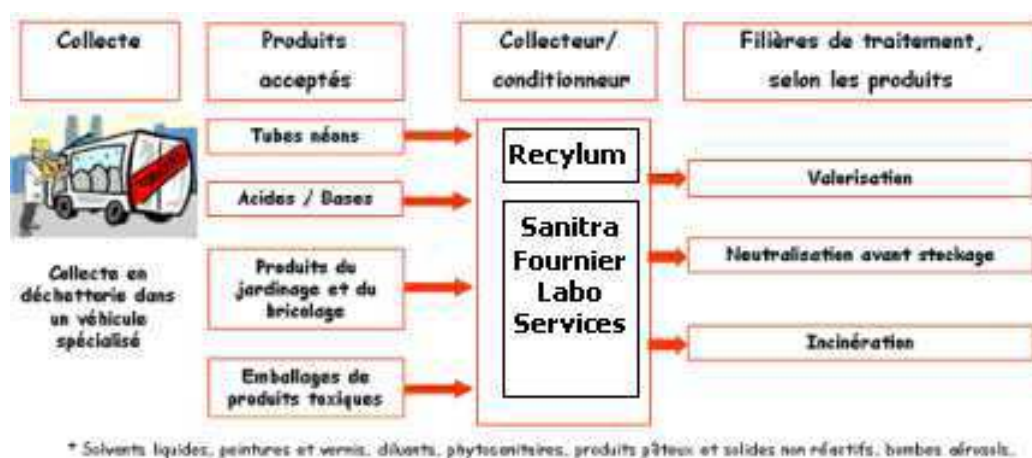


Figure 17 : Les déchets spéciaux

Les déchets spéciaux des ménages sont accueillis tous les jours, sur toutes les déchetteries depuis le 1er avril 2005, date à laquelle les armoires à DMS ont été mises en service. Ils le sont également sur la recyclerie Emmaüs et leur traitement est assuré par les collectivités.

Nombre d'habitants desservis : 148 920

Déchets dangereux	Repreneurs	Tonnages expédiés année 2008	Tonnages expédiés année 2007	Ratio par habitant 2008 (kg/hab/an)	Variation tonnage 07/08	
Piles	Corepile	6,325	5,67	0,080	11,55%	
Huile moteur	Dargelos	27,63	32,78	0,190	-15,71%	
Batteries	Triaction			0,000	0,00%	
Néons / lampes	Recylum	2,74	1,642	0,018	66,87%	
Peintures	Sanitra Fourrier labo service	101,22	97,35	0,680	3,98%	
Solvants		4,9	7,54	0,033	-35,01%	
Acides/Bases		4,726	1,47	0,039	221%	
Phytos		3,35	4,98	0,022	-32,73%	
Aérosols		1,97	2,17	0,013	-9,22%	
Néons		0	0,23	0,000		
Emballages souillés		9,21	11,34	0,062	-18,78%	
Produits de labo et non identifiés		0,59	0,26	0,004	126,92%	
		0		0,000	0,00%	
Thermomètres		0,71	0,73	0,005	-2,74%	
Combustibles						
TOTAL			163,371	166,154	1,14	- 1,67%

Tableau 27 : Déchets des Ménages Spéciaux (DMS) collectés en déchetteries en 2008

Depuis le 1er avril 2008, c'est l'entreprise Labo-services qui est attributaire du marché de traitement de ces déchets Ménagers Spéciaux. Elle assure la collecte puis le tri, le traitement ou la valorisation.

En ce qui concerne les huiles moteur, un contrat est passé avec l'entreprise Dargelos, agréée dans le département.

En ce qui concerne les lampes et néons, c'est l'éco-organisme Recylum qui prend en charge le traitement de ces produits, depuis la signature de la convention avec cet éco-organisme, c'est à dire depuis le 1^{er} avril 2007.

2.7.4 L'accès aux déchetteries

L'accès des quatre déchetteries est autorisé à tout habitant de la communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées, sans limitation en ce qui concerne les particuliers.

Depuis le début de l'année 2005, l'accès des déchetteries aux professionnels est limité, afin de ne pas engorger les installations destinées principalement à accueillir les ménages :

- Accès autorisé pour la dépose de produits triés et recyclables : papiers, cartons, verre, ferrailles, flaconnages plastiques, piles et déchets verts compostables dans la limite de 5 m³ par semaine
- Accès interdit pour les autres catégories de déchets

Cette mesure doit permettre de limiter l'engorgement des sites et d'inciter les professionnels à séparer les déchets recyclables (acceptés gratuitement) du reste de leurs déchets et à faire face à leurs obligations réglementaires en matière d'élimination des déchets d'activité.

2.8 COLLECTES SPECIFIQUES

2.8.1 Collecte des cartons des professionnels de l'agglomération

2.8.1.1 Organisation de la collecte des cartons des commerces du centre ville de Pau

Cette collecte est assurée depuis 2003 par un prestataire privé. Un marché a été attribué au 1er janvier 2006 à la société COVED. Cette collecte a lieu le mercredi soir à partir de 19 h.

2.8.1.2 Organisation de la collecte des cartons de zones industrielles

Depuis le 1er février 2006, une collecte pour les cartons des professionnels en zone industrielle a été mise en place en régie. Elle a lieu tous les jeudis matin. Elle a pour but de diminuer le tonnage de cartons ondulés transmis au centre de tri de Sévignacq par le biais des collectes sélectives. Elle concerne les professionnels installés sur les zones industrielles «Indusnord» et «Induslons» ainsi que certains gros producteurs de cartons présents sur le trajet.

2.8.1.3 Quantités de cartons "professionnels" collectées

Les quantités de cartons collectés dans ces deux tournées sont les suivantes :

Cartons	2005	2006	2007	2008	Evolution 2007 à 2008
Centre ville	337,49 t	374,52 t	364,12 t	322,12	- 11,5 %
Zones industrielles		151,66 t	161,46 t	172,78	+ 7 % %
Total	337,49 t	526,18 t	525,58	494,90	- 5,8 %

Tableau 28 : Tonnages des tournées dédiées aux cartons des professionnels

Le recul du tonnage collecté sur le centre-ville de Pau s'explique par le changement de mode de collecte pour le service « Cuisine Centrale » de la CDAPP. Sa collecte était auparavant incluse dans la tournée « carton centre ville ». Depuis le changement de site de la cuisine centrale, une benne « carton » a été mise en place à demeure et est envoyée au recyclage par le biais des transports de déchetterie.

2.8.1.4 Traitement des cartons "professionnels"

Les cartons ont donc été détournés soit de l'incinération, soit du centre de tri de Sévignacq, puis ont été recyclés.

Les cartons collectés ont été triés et valorisés via la filière de recyclage du SMTD (Sita). Ils sont déposés dans le centre de recyclage désignés par le SMTD (Onyx-Veolia).

2.8.2 Les collectes des papiers de bureau

Cette collecte a débuté en janvier 2004, et n'a cessé de croître. Des bacs operculés ont été fournis aux administrations désirant effectuer ce tri sélectif. Les administrations, les établissements scolaires publics et privés, les mairies sont concernées par ce type de collecte.

En 2008, 176,78 tonnes de papiers ont été collectées et détournées de l'UIOM ou du centre de tri. Cela représente 7% de tonnage de plus qu'en 2007. Cette tournée étant aujourd'hui saturée, en tonnage et en temps passé, il n'est pas possible de donner satisfaction aux associations ou aux professionnels qui souhaitent s'y ajouter.

2.8.3 Les collectes spécifiques à certains professionnels

Sur certaines communes, des collectes spécifiques de déchets assimilés sont organisées pour les professionnels, par des BOM ne faisant que ce type d'interlocuteurs. Nous connaissons donc ce tonnage spécifique, qui était de 4 954,9 tonnes en 2008, et dont la répartition est donnée ci-dessous :

Type de collecte	Tonnage 2006	Tonnage 2007	Tonnage 2008	Exutoire
Tournée « restaurants »	2 218,66	2178,3	2 067,78	UIOM de Lescar
Tournée « Halles, armée, cliniques »	3 259,8	3 035,3	2 887,12	UIOM de Lescar
Total	5 478,46	5 213,6	4 954,9	

Tableau 29 : Collectes spécifiques pour les professionnels

Cette collecte est stable en quantité, ce qui est compréhensible par son fonctionnement même. La faible diminution (5%) n'est pas significative. En effet, un point de collecte important (clinique Marzet) en quantité a dû être collecté différemment pendant les travaux de ses locaux. Ces BOM dédiées à un circuit spécifique n'ont pas de possibilités d'extension. Il faut cependant considérer qu'un grand nombre de professionnels sont intégrés dans les circuits des autres BOM.

La quantité réelle des déchets assimilés des professionnels n'est pas connue au sens strict.

Les OMR ont été apportées sur le site de l'UIOM de Lescar, et remises au SMTD.

En vertu de la loi du 13/07/1992 sur l'élimination des déchets et selon les articles L.2224-14 et L.2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsqu'une collectivité prend en compte des déchets d'origine non domestique, elle a l'obligation, depuis le 1er janvier 1993, de financer ce service additionnel en instaurant une redevance spéciale. Le principe de la redevance spéciale a été adopté par la Communauté d'Agglomération de Pau en octobre 2002. La redevance spéciale est effective depuis le 1er janvier 2004. Elle s'applique à tous les professionnels (industriels, artisans, commerçants, administration, associations...) de l'agglomération produisant plus de 1100 litres par semaines.

Une convention est passée avec chaque professionnel redevable. L'enlèvement des déchets assimilés est alors facturé au volume enlevé et traité. Les résultats d'un tri sélectif par ce professionnel ne sont pas taxés (cas des cartons, des papiers ou des emballages de type ménager). L'année 2008 a vu un changement majeur : l'adoption par le conseil communautaire d'un « plafond » de 8000 litres au-delà duquel les professionnels ne seront plus collectés, à partir de janvier 2009. Cette décision devrait entraîner des changements dans les collectes 2009.

Le bilan de l'année 2008 de la redevance spéciale est effectué au chapitre «recettes».

2.9 BILAN DES COLLECTES DE DECHETS MENAGERS

2.9.1 Evolution des tonnages collectés

La tendance générale montre une augmentation de la totalité des tonnages collectés, tout produit confondu.

Cependant, on observe l'ébauche d'une diminution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles, due à la généralisation d'un geste de tri chez l'habitant et de l'installation de collecte sélective par la communauté d'agglomération Pau – Pyrénées.

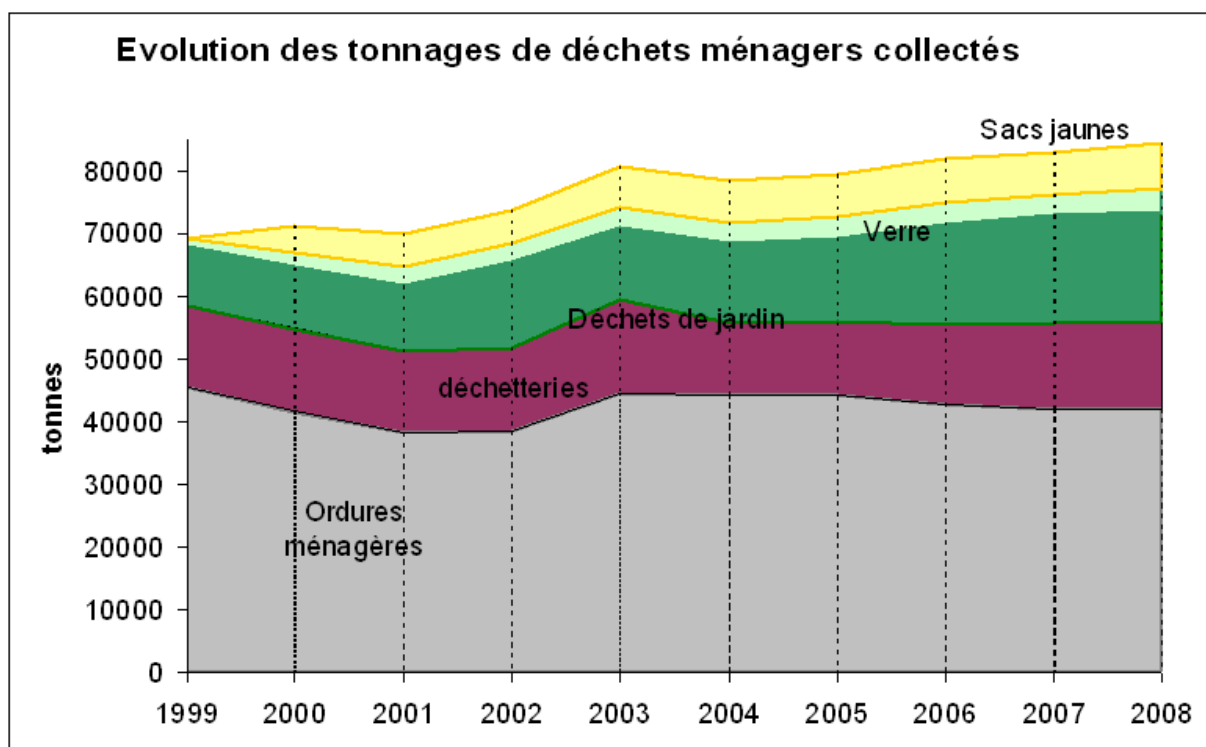


Figure 18 : Évolution pluriannuelle des déchets ménagers

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des tonnages collectés et traités par la Direction Opérationnelle de la collecte des déchets.

	2007	ratio 2007 kg/hab/an	part du total	2008	ratio 2008 kg/hab/an	part du total	augmentation 2008/2007
om	42 049,12	284,67	49,74%	41 807,86	280,74	48,89%	-0,57%
cs	6 849,00	46,37	27,70%	7 134,18	47,91	27,89%	4,16%
verre	3 497,23	23,68		3 591,60	24,12		2,70%
pap jardin	11 042,00	74,75		11 245,00	75,51		1,84%
encombrant om	495,44	3,35		516,07	3,47		4,16%
encombrant jardin	848,54	5,74		692,00	4,65		-18,45%
cartons	525,58	3,56		494,90	3,32		-5,84%
papiers	157,98			176,78			11,90%
déchetterie	19 074,00	129,13		22,56%	19 858,40		133,35
total en tonnes	84 538,89			85 516,79			1,16%
population (hab)	147 714			148 920			0,82%
ratio kg/hab	572,31			574,25			0,34%
ratio kg/hab sans déchetterie	443,19			440,90			-0,52%

Tableau 30 : Tonnages collectés

La production totale annuelle de déchets par habitant continue d'augmenter. Elle est de 574 kg/hab/an tous déchets confondus.

Certes, les ordures ménagères résiduelles conduites à l'UIOM de Lescar diminuent, et pour la première année descendent en dessous des 42 000 tonnes. Elles représentent dorénavant moins de 50% du tonnage total collecté et traité par la communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées.

Mais le reste des déchets collectés ne cesse d'augmenter. L'augmentation entre 2008 et 2007 est d'environ 1%. Ce sont surtout les tonnages en déchetteries et les encombrants qui augmentent. Les déchetteries représentent près de 23% des tonnages collectés.

Les quantités de déchets « annexes » tels que les encombrants, les déchets verts, représentent toujours une part importante du total des déchets traités, ce qui est caractéristique des sites urbains et péri-urbains européens. Ceux-ci représentent un volume toujours croissant.

2.9.2 Evolution de la valorisation

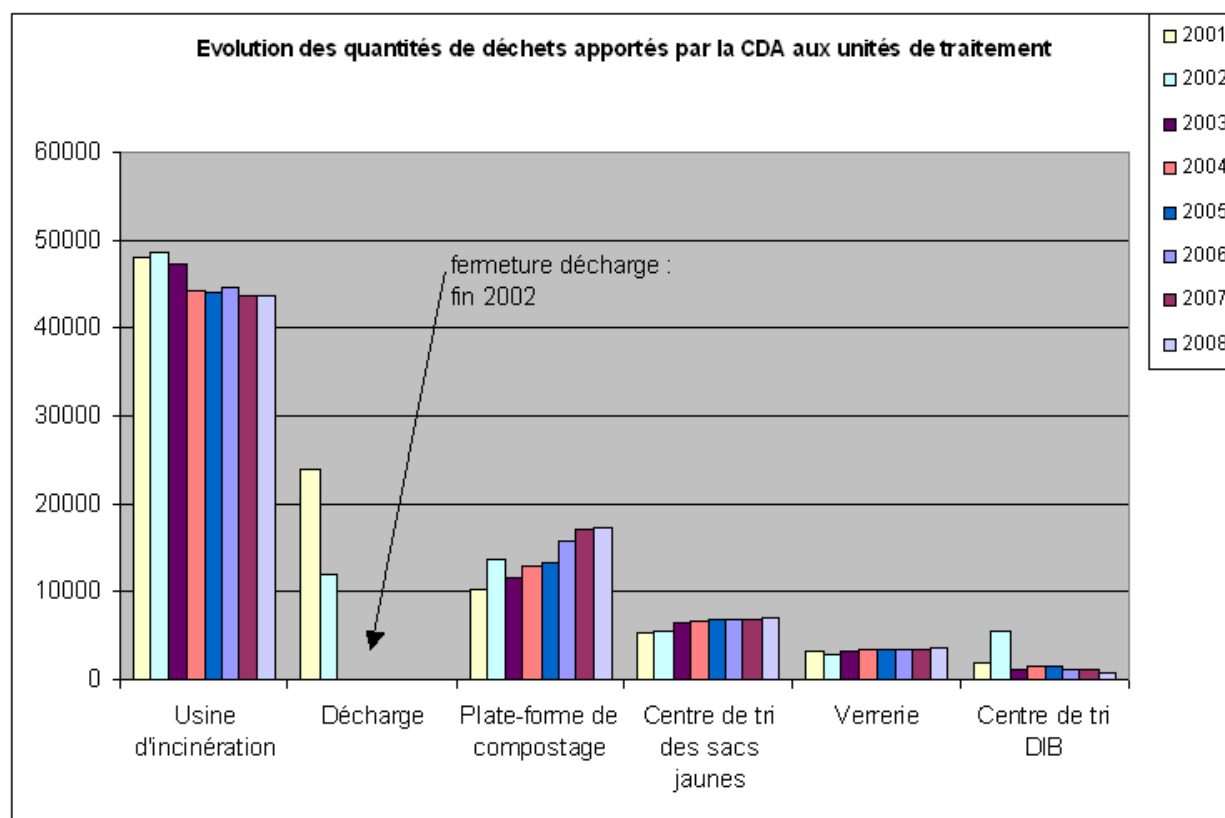


Figure 19 : Évolution pluriannuelle de la répartition des déchets traités

On observe que les modes de traitement par valorisation se développent chaque année, limitant le recours à l'enfouissement aux déchets ultimes ne pouvant plus être valorisés.

Il est intéressant de noter le taux de traitement des déchets collectés. Aucun flux n'est maintenant envoyé directement en centre d'enfouissement technique. Les déchets sont soumis à différentes valorisations :

- **Valorisation énergétique**: En effet, l'UIOM de Lescar produit de l'électricité. Une partie de cette électricité est consommée sur place pour les besoins des installations, l'autre partie est revendue à EDF.
- **Valorisation matière**. Les différentes collectes sélectives (emballages, verre, papier, cartons) sont envoyées dans les filières de recyclage.
- **Valorisation par compostage**. C'est le cas des biodéchets et des végétaux acheminés sur les plates formes de compostage du SMTD.
- Pour d'autres produits spécifiques, les repreneurs spécialisés traitent ces produits après les avoir triés. Certains sont recyclés, d'autres sont envoyés pour valorisation énergétique. Les gravats sont maintenant utilisés pour travaux de remblaiement.

• En fait, seuls les déchets ultimes sont envoyés en Centre d'Enfouissement Technique. Il peut s'agir de déchets ultimes, des déchets spéciaux, mais aussi des monstres pour lesquels aujourd'hui le taux de recyclage est faible.

Le tableau suivant présente les déchets collectés en fonction de leurs exutoires :

- 51% des tonnages collectés produisent de l'énergie (électricité).
- 20,5% des tonnages collectés sont compostés
- 17% des tonnages collectés sont recyclés
- 0,5% des tonnages sont repris par des repreneurs spécifiques, en général agréés.
- 11% des tonnages partent en remblais ou en centre de tri, mais leur valorisation n'est pas performante.

FLUX de déchets	modalités collecte	tonnage	destination
OM résiduelles	PaP	36 853	UIOM Lescar
	déchetterie	1 802	UIOM Lescar
verre	PaP	1 185	BSN
	AV	2 407	BSN
emballages ménagers	PAP	7 134	centre tri SMTD
carton	déchetterie	485	onyx + boucou
biodéchets	PaP	11 245	SMTD
déchets verts	déchetterie	5 544	SMTD
	Pap	692	SMTD
encombrants hors gravats	PaP	516	SMTD
	déchetterie	2 827	SMTD
gros végétaux	PaP	45	boucou
bois	déchetterie	2 369	boucou
papiers	PaP	177	onyx
	déchetterie	245	onyx
déchets des professionnels	OM PaP	4 955	uiom lescar
	cartons	495	onyx + boucou
ferrailles	déchetterie	334	decons
DEEE	déchetterie	127	ERP France
DMS	déchetterie	127	sanitra/laboservices
huile	déchetterie	28	Dargelos
pneu	déchetterie	32	Sita
piles	déchetterie	6	Corepile
gravats	déchetterie	5 933	boucou
total		85 561	

Tableau 31 : Flux des déchets et valorisation

Tonnages entrants			
43 654	51,02%		valorisation énergétique
14 831	17,33%		valorisation matière
17 481	20,43%		compostage
319	0,37%		repreneur spécifique
3 343	3,91%		enfouissement
5 933	6,93%		remblais
85 561	100,00%		

Tableau 32 : tonnages par type de valorisation des déchets

3 EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

La Direction Opérationnelle de la Collecte des Déchets (DOD) est essentiellement composée d'agents de terrains, chauffeurs ou agents de collecte, qui assurent journalièrement la collecte des déchets ménagers. Elle dispose d'un personnel d'encadrement, d'éco-ambassadeurs, et d'agents pour la distribution des sacs et la collecte.

Emplois* 2008	Effectif au 31/12/2007	Départs 2008	EFFECTIFS		Variation 2007/2008	FPT**	STATUT			AGE			SEXE	
			Arrivées 2008	Effectif au 31/12/2008			Contractuels	Emplois aidés	Salariés	< 30 ans	30 à 45 ans	> 45 ans	M	F
TOTAL Emplois	149	10	9	148		148								
Agent Collecte	73	8	8	73		73				19	24	30	73	
Agent Déchèterie														
Agent de tri														
Chauffeur	40	1	1	40		40				1	19	20	40	
Autres agents	9			9		9				1	2	6	9	
Ambassadeur du Tri	9	1		8		8		8		3	4	1	4	4
Agent administratif	4			4		4					1	3	2	2
Encadrement intermédiaire	9			9		9					4	5	4	5
Cadres	5			5		5					3	2	3	2
Les % sont calculés en ligne (par ex. lire proportion d'agents ayant tel statut, tel âge ou tel sexe)														
* Emplois concourant à la délivrance de la part du service public assuré par l'EPCI						**fonction publique territoriale								

Tableau 33 : Effectif permanent

L'année 2008 a vu 10 départs d'agents, dont une augmentation des départs à la retraite, mais aussi des mutations vers d'autres services. Ces départs ont été compensés par des embauches, sauf dans le cas d'un éco-ambassadeur dont la mutation a eu lieu en fin d'année.

113 agents sont donc chargés de la collecte. Ce chiffre est inchangé depuis plusieurs années.

8 agents ambassadeurs du tri sont présents pour l'ensemble de la communauté d'agglomération, mais l'un d'entre eux est orienté « professionnels ». Sa mission est donc particulière.

3.1 L'ABSENTEISME EN 2008

Le pourcentage de congés entre 2007 et 2008 est stable. La variation importante intervient au niveau des arrêts pour accident de travail. Certains accidents, comme des entorses ou des problèmes de dos ou d'épaules, peuvent entraîner des arrêts particulièrement longs.

Année 2008 - Nombre de jours travaillés				
Nombre de jours (hommes/jour)	2007	Agent collecte	Autres agents	Total 2008
Effectif global : nb jours travaillés	38480	28928	8704	37632
congés "normaux"	4408	3897	592	4489
Récupérations	352	75	446,5	521,5
Evènements familiaux	274	201	24	225
total congés	5034	4173	1062,5	5235,5
% congés	13,08%	14,43%	12,21%	13,91%
arrêts maladie	3553	2878	115,5	2993,5
% arrêts maladie	9,23%	9,95%	1,33%	7,95%
accidents de travail	642	1730	0	1730
% accidents	1,67%	5,98%	0,00%	4,60%
absences non payées		546	8	554
% absences non payées		1,89%	0,09%	1,47%
Total absents	9229	9327	1186	10513

Tableau 34 : Absentéisme

Comme chaque année, nous avons également fait appel à des étudiants pour la période estivale. Le tableau 29 présente l'évolution globale des heures de complément pour l'année 2008. On remarque une augmentation de 6,7% de l'ensemble de ces heures. L'augmentation porte pour plus de la moitié du temps effectué sur les agents de la brigade temporaire. Ces agents sont appelés en complément, en raison des très nombreux arrêts maladies ou accidents de travail.

	total 2007	total 2008	% 08/07	% du total
nombre d'heures supplémentaires DOD	6826	7077	3,68%	24,74%
étudiants (heures)	5175	5546	7,17%	19,38%
brigade temporaire (heures)	14824,5	15988	7,85%	55,88%
total	26825,5	28611	6,66%	

Tableau 35 : heures de complément

Les secteurs sont à peu de chose près ceux qui existaient en 2003. L'ensemble du personnel est censé faire 35 heures par semaine, à l'exception des équipes de nuit, dont le temps officiel de travail est 30 heures.

3.2 LA FORMATION EN 2008

Année 2008 - FORMATION	
TYPE FORMATION	JOURS
Informatique	3
Gestion des conflits	30
Secourisme	22
ACMO	18
Préparation Concours	40
Présentation concours examen	33
Intégration	15
missions	12
Total Jours	173

Tableau 36 : Jours de formation

Le nombre de jour de formation a énormément baissé entre 2007 et 2008 passant de 232 à 173.

Exceptionnellement, en 2008, la formation « poids lourds » n'a pas pu avoir lieu. De plus, les agents reçus aux différents concours de la fonction publique en 2006 ont terminé leur formation initiale en 2007. Ces deux postes (formation poids lourd et formation initiale) représentaient plus de la moitié des heures de 2007. On revient en 2008 à des chiffres plus habituels.

3.3 EQUIPEMENTS DE SECURITE

3.3.1 Personnel

Comme chaque année, tous les agents ont reçu des équipements complets : gants, chaussures de sécurité, baudrier, vestes et pantalons de pluies et/ou réfléchissants, parka. Les agents participent au choix des vêtements de sécurité retenus, par le biais de test. Un service de nettoyage des vêtements de sécurité est proposé aux agents. Environ un tiers des agents utilise ce service et 8 679 vêtements ont été lavés en 2008, soit un service stable.

Régulièrement les consignes de sécurité sont rappelées.

Les chauffeurs doivent souffler dans un éthylotest avant chaque départ.

Les vaccinations obligatoires ou facultatives sont suivies par le médecin du travail du centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale dont dépend la Communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées.

3.3.2 Matériel

Le « document unique de sécurité » ayant été réalisé en 2006, et un programme d'action réalisé en 2007, une réunion d'actualisation a été faite en juillet 2008.

L'année 2008 a permis de réaliser la transformation d'un bus de la STAP en bus « infotri ». Cet aménagement a été réalisé par la société SAFRA, basée à Albi. La livraison a eu lieu fin 2008. La

transformation a permis d'améliorer les conditions d'accueil des usagers, les conditions de travail des agents, et de régler les problèmes de surcharge.

Certaines modifications de collecte sont intervenues, par exemple sur la RN 134, à Gan, avec la suppression de collecte en porte à porte et la sécurisation de points de regroupement.

Cependant, le plan d'action prévoit également des actions devant être validées par le conseil communautaire, comme le fait de continuer d'entrer dans les impasses ou non. Ces points seront inclus dans l'étude d'optimisation mise en œuvre en 2009.

3.3.3 Accident du travail

Un accident du travail a eu lieu, qui aurait pu être grave, lors de collecte en impasse, et en raison d'une marche arrière. Suite à cet accident, les élus ont indiqué en Comité Technique Paritaire (CTP) leur intention de voir disparaître les marches arrières et d'accroître globalement la sécurité.

Un rapport sur les causes de cet accident a été fait par le service des risques professionnels. Il fait ressortir le nombre très important et continu de manoeuvres ou marche arrière, ce qui les rend anodines, au lieu d'être exceptionnelles. De plus, le vieillissement des véhicules, très sollicités avec parfois 3 tournées par jour, entraîne une augmentation des pannes ou risques d'accident.

3.3.4 Etat du matériel

En fin d'année, plusieurs difficultés sont apparues en matière de sécurité, en raison de l'état du matériel technique. Il est apparu que les BOM n'étaient pas entretenues régulièrement comme il le devrait, avec des gros soucis de manque d'entretien des organes de sécurité.

Un contrôle plus régulier a été demandé au parc matériel.

Un programme de remise en état de tous les organes de sécurité des véhicules a été établi, conjointement entre la DOD et le parc matériel. Il a également été demandé au parc matériel de prendre en considération le vieillissement de la partie cabine (dégradation des sièges ou de l'habitacle) pour le confort de travail du personnel.

3.3.5 Travaux

Les collectes sur les voies rapides sont particulièrement dangereuses, avec des véhicules arrivant à grande vitesse sur des OM arrêtées.

Le cas de la route de Tarbes (RN 117) a été réglé avec un changement d'heures de collecte (collecte en heure creuse).

Pour la RN 134, route d'Oloron à Gan, des collectes en porte à porte ont été supprimées, demandant aux usagers de bien vouloir apporter leurs déchets à des points de regroupement. Un point de regroupement, particulièrement dangereux a été modifié (travaux de terrassement réalisés par la DOD) afin de sécuriser l'arrêt de notre véhicule. Un autre point de regroupement devrait être modifié, mais, en raison de la proximité de la voie de chemin de fer, et donc de l'implication de la SNCF, rien n'a pu être réalisé en 2008.

4 LES MESURES DE PREVENTION ET LA COMMUNICATION

4.1 OPTIMISATION DES COLLECTES

4.1.1 Collecte dans les impasses et équipement des points de regroupement

Après plusieurs années de travail sur l'optimisation des « points noirs » de collecte, peu d'améliorations ont été apportées en raison des réticences des élus. En 2008, le déploiement des points de regroupement aériens a repris en centre ville de PAU.

4.1.2 Etude de géolocalisation

Une étude de géo-localisation a été menée en 2007/2008, pour mieux connaître les circuits de collecte et les problèmes posés. Cette étude est en quelque sorte une photographie des pratiques. Elle a permis de faire ressortir les nombreux points noirs, les aberrations d'organisation résultats de l'histoire de la collecte.

Etude d'optimisation

Deux études ont été décidées fin 2008 : un baromètre d'opinion sur la collecte des déchets ménagers, et une étude d'optimisation de la collecte des déchets ménagers. Pour ces deux études, le cahier des charges a été réalisé en 2008, les études seront réalisées en 2009.

4.2 REDUCTION A LA SOURCE DES DECHETS

4.2.1 Convention avec Emmaüs

La convention signée avec Emmaüs pour la collecte de l'électroménager (cf. 2.6) permet de détourner de l'incinération et/ou de la mise en décharge une partie du flux qui y est destiné. Cela va dans le sens de la réduction à la source et de la réutilisation. Ce système est maintenant bien connu des usagers, et ils appellent directement l'association.

De plus, l'adhésion aux éco-organismes pour la collecte des DEEE, validée au dernier conseil communautaire de décembre 2006, et mise en place au 1^{er} avril 2007 va dans le sens d'un recyclage de ce type de déchets.

4.2.2 Collecte des papiers de bureau

La collecte a effectivement débuté mi-2004. Elle continue de progresser, mais est engorgée. Certains gros points de collecte, comme les armées, ont été difficiles à former. Il semble que la qualité de la collecte se soit stabilisée. Ces papiers sont envoyés en centre de tri directement et recyclés.

4.2.3 Collecte de textiles usagers

Une étude des filières de valorisation des textiles usagers a été menée par la direction de l'environnement, en collaboration avec la DOD et la direction du Développement et du Partenariat. Cette étude a abouti au lancement d'un appel à projet, remporté par l'entreprise d'insertion « Le Relais », traditionnellement installée dans le Nord et l'Est de la France.

Un contrat de valorisation des textiles usagés a été signé en janvier 2008 avec la société Le Relais, une Entreprise à But Social.

L'installation des premiers conteneurs a débuté en juin 2008, et 107 bornes à textiles ont été déployées sur l'agglomération pendant l'année 2008.

« Le Relais » collecte également les textiles de 8 associations caritatives sur le territoire de l'agglomération.

En 2008, pour 6 mois d'installation des conteneurs, l'ensemble de la collecte des textiles représente 212 tonnes de textiles collectées sur l'agglomération, dont 101 tonnes auprès des associations caritatives qui ne consomment que 10% des dons qui leur sont faits. Le rendement par conteneur est de 412 Kg/ mois, ce qui est proche de la moyenne nationale.

4.3 COMMUNICATION ET RELATIONS A L'USAGER

Les ambassadeurs du tri ont été mobilisés sur l'ensemble des missions traditionnelles des éco-ambassadeurs. Tout au long de l'année, plusieurs actions de communication ont été réalisées ou poursuivies :

4.3.1 Qualité de la collecte sélective

Suivis de collecte sélective

70 suivis de collecte ont été réalisés en 2008. A la suite de ces suivis, les éco-ambassadeurs ont contacté chaque habitant pour leur expliquer pourquoi leurs sacs avaient été refusés. Du porte à porte correctif a également été fait afin de rappeler les consignes de tri. Depuis le mois d'octobre, nous avons changé notre mode fonctionnement concernant ces suivis. L'éco-ambassadeur passe avant la benne sélective pour vérifier les sacs jaunes de chaque habitant et frappe à la porte si le sac n'est pas conforme.

Distributions des sacs

Les éco-ambassadeurs ont distribué les sacs jaunes sur l'ensemble des communes de l'agglomération avec le véhicule itinérant du 28 janvier au 10 juin 2008. Cette distribution a repris le 15 septembre pour la commune de Pau jusqu'au 28 octobre.

Habitat vertical

Le partenariat avec les bailleurs sociaux et les syndicats d'immeubles durant 2008, continue et permet d'améliorer la qualité de tri dans les immeubles.

Du porte à porte correctif est effectué par les éco-ambassadeurs dans les immeubles ayant une mauvaise qualité de tri.

Chaque année des habitats collectifs sont construits sur l'agglomération, ces nouveaux immeubles font systématiquement l'objet d'information en porte à porte de la part des ambassadeurs du tri.

4.3.2 Animations

Animations écoles

Des interventions en milieu scolaire ont été réalisées par les éco-ambassadeurs. Ces animations se font sur deux demi-journées pour les classes de CE2- CM1 et CM2 et sur une demi-journée pour les CP et CE1 avec la malle pédagogique « Rouletaboule » .

En 2008, 56 classes de la CDAPP ont fait appel aux éco-ambassadeurs pour faire une sensibilisation sur le tri des déchets. Environ 960 élèves ont été sensibilisés.

A la suite de ces interventions, des visites de site sur le traitement des déchets sont proposées aux classes intéressées :

- 17 classes ont visité le centre de tri
- 2 classes la déchetterie
- 2 classes l'aire de compostage

En 2008, 7 classes de collèges ou lycées ont demandé une intervention et une visite du centre de tri sur le tri et le traitement des déchets, thème faisant parti de leur programme.

Animations centres de loisirs

Pendant les vacances scolaires d'été, nous avons sollicité les centres de loisirs. 2 centres aérés ont souhaité mettre en place une animation sur le tri des déchets.

Cap Ecologia

Visite STEP	Visite complète sur le thème des déchets	Visite aire de compostage	Visite complète de Cap-Ecologia : Déchets + Eau
22	16	7	2
Total : 47 visites			

Tableau 37 : Visites à Cap Ecologia

Le site de Cap Ecologia a ouvert ses portes début avril 2008.

La CDAPP disposait d'un site partagé avec le SMTD : après plusieurs études et travaux, Cap Ecologia a vu le jour.

Le site Cap écologia avec sa salle d'accueil divisée en deux parties permet de sensibiliser enfants et adultes sur la thématique de l'eau et des déchets, sujets qui nous concernent à tous.

Un parcours a été mis en place, afin de voir et de comprendre grâce à des totems d'informations le fonctionnement et le but de chaque équipement :

- Centre de transfert des déchets
- Usine d'incinération pour les OM
- Plate Forme de compostage pour les DV
- Aire de maturation des mâchefers
- Aire de lavage des véhicules de collecte

- Ancienne décharge réhabilitée
- Déchetterie
- Station d'épuration

Les 9 collectivités adhérentes au SMTD ont la possibilité de visiter ce site. Une personne s'occupe de la gestion et des visites.

47 visites ont été faites :

- 9 groupes d'adultes
- 18 classes de primaire (16 classes de la CDAPP)
- 12 classes de collégiens (8 classes de la CDAPP)
- 3 classes de lycéens (2 classes de la CDAPP)
- 9 groupes de centres de loisirs (9 groupes de la CDAPP)

Bio déchets

En 2008, 23 suivis de collecte bio déchets ont été effectués par un éco-ambassadeur pour vérifier la qualité et la quantité des bio déchets.

4.3.3 Animations « grand public »

Semaine du « développement durable »

Intervention à l'école de commerce

Intervention d'une matinée à la faculté de Pau afin de sensibiliser les étudiants sur le tri des déchets.

Portes ouvertes Cap Ecologia aux centres de loisirs le 02/04/08

4 centres de loisirs étaient présents :

- centre de loisirs de Mazères : 15 enfants
- centre de loisirs de Bizanos : 15 enfants
- maison de l'enfance Marancy : 20 enfants
- maison de l'enfance de Billère : 36 enfants

Portes ouvertes de Cap Ecologia pour le grand public :

➤ 2 journées portes ouvertes ont été organisées les 4 et 5 avril.

- 6 personnes présentes le 04/04/08
- 4 personnes présentes le 05/04/08

Cette opération n'a pas eu un grand succès.

A Chacun son tour : cycloparc les 18 et 19 avril

En 2007 un partenariat environnemental a été signé entre la société Eco-Emballages et A.S.O. Ce partenariat a pour objectif de maîtriser la gestion des déchets sur chaque ville étape du Tour. Pau faisant parti des villes étapes nous avons donc mis en place la collecte sélective ainsi que des animations sur le tri et le recyclage des déchets afin de sensibiliser le grand public le 26 juillet.

Cette opération ayant eu un grand succès, nous avons souhaité réitérer cette action le 18 et 19 avril 2008 sur le Cycloparc.

Les éco-ambassadeurs de la CDAPP sont intervenus pendant deux jours, avec une animation sur les thèmes des déchets, de l'énergie et de l'eau : « Course contre la montre pour protéger notre environnement ». Ce jeu s'est déroulé sous forme de questions-réponses ayant pour objectif de

sensibiliser les enfants sur les différents thèmes environnementaux. Cette animation a connu un grand succès, un grand nombre d'enfants et d'adultes ont participé à ce jeu.

Des points tri ont été mis en place sur le cycloparc par l'ensemble des visiteurs.

Mondovélo : du 4 au 6 juillet 2008

ASO a sollicité la CDAPP pour mettre en place les conteneurs d'ordures ménagères et la collecte de ces déchets. Aucun conteneur sélectif nous a été demandé pour le Mondovélo.

La Mairie de Pau nous a sollicité pour monter une animation afin de sensibiliser le public sur la durée de vie des déchets, le tri et le recyclage. Il nous a donc semblé judicieux de mettre en place le tri sur le village de Mondovélo.

Tour de France 2008 : le 14 juillet 2008

Sur 35 conteneurs CS mis en place sur les différentes zones, seulement 15 ont été collectés en sélectif et une dizaine était quasiment vide.

Les conteneurs étaient bien distincts. Les bacs CS avaient des autocollants avec les consignes de tri sur la cuve et le couvercle jaune. Les bacs sélectifs étaient également près de totems « Point Recyclage ».

Cette opération a coûté 6 514.16 € à la CDAPP pour un petit résultat au niveau du tri.

Pour améliorer la qualité du tri sur le Village du Tour de France, il faut mettre en place une communication en amont avec ASO et prévoir des formations auprès des personnes amenées à travailler sur la Tour.

Un stand a également été animé par les éco-ambassadeurs avec la mise en place de différents jeux sur le tri et le recyclage des déchets. Peu de monde s'est arrêté.

Hestiv'oc

Les éco-ambassadeurs de la CDAPP ont mené pendant 3 jours, une animation sur les thèmes des déchets, de l'énergie et de l'eau.

Le jeu utilisé s'est déroulé sous forme de questions-réponses ayant pour objectif de sensibiliser les enfants et adultes sur les différents thèmes environnementaux.

Semaine de la réduction des déchets : du 22 au 30 novembre 2008

Le SMTD a proposé aux EPCI de relayer la semaine nationale de la réduction des déchets sur l'ensemble du Territoire.

Les 9 collectivités adhérentes au SMTD se sont donc réunis pour travailler ensemble sur une animation.

Un stand a donc été créé avec les éléments suivants :

- un jeu sur l'acte d'achat au quotidien

- un panneau sur la consommation des légumes au fil des saisons
- un panneau sur la filière de collecte des textiles usagés (en partenariat avec le Relais)
- une démonstration sur le compostage individuel : panneau d'info sur le compostage, composteur, mise à disposition de fiche de pré-inscription

Ce même stand a tourné sur le territoire. Il a été utilisé sur la CDAPP au Marché de Pau les 22 et 26 novembre au matin. Cette animation a connu un grand succès, notamment le samedi 22/11.

Autres actions de communication

Communication

En 2007, un film publicitaire a été réalisé sur le thème du plastique, incitant les jeunes à trier plus, en particulier les bouteilles plastique. Tony Estanguet, double champion olympique et champion du monde de canoë kayak, a accepté de mettre gracieusement son image au service de l'environnement en général et du tri sélectif en particulier. Ce film, de 20 secondes, est passé sur les écrans des 2 cinémas CGR de Pau à la fin de l'année 2007, et au début de l'année 2008. Il a également été diffusé sur France télévision à la période des jeux olympiques.

Amélioration de l'accueil

Un bus de la STAP a été rétrocédé à la DOD, avant de partir à la réforme. Suite à un appel d'offres, ce bus a été envoyé dans les locaux de la société SAFRA, à Albi pour un démontage des sièges et un réaménagement intérieur complet.

L'aménagement intérieur prend en compte l'accueil des usagers, avec possibilités de s'asseoir sur une banquette, accès par plan incliné et un écran pour diffuser des vidéo sur le tri et la valorisation.

Il prend aussi en compte les conditions de travail des agents (installation de placards fermés servant de vestiaire, installation de toilettes, moins de manipulations de sacs, et moins de surcharge lors du déplacement du véhicule...).

4.4 SATISFACTION DES USAGERS

Notre indicateur de satisfaction des usagers est le nombre de réclamations, majoritairement les réclamations qui arrivent à notre standard téléphonique puisque les problèmes de collecte sont généralement signalés par ce canal.

En 2008, la DOD a envoyé environ 150 lettres de réponse, suite à des réclamations.

En 2008, la DOD a enregistré 1 702 appels téléphoniques, ce qui représente une légère progression du nombre d'appel (augmentation de 1%) et un nombre moyen de 8 appels enregistrés par jour. Il faut cependant souligner que de nombreux appels sont des demandes qui ne sont pas directement des problèmes de collecte.

La répartition des appels téléphoniques est la suivante :

Categorie Appels	2004	2005	2006	2007	2008
BIO : demande composteur		8	104		
BIO : refus bac		10	10		
BIO : relance livraison		151	194		
Attitude du personnel	5			1	2
DASRI				4	21
Défaut collecte branches	1	1			
Défaut collecte Bio déchets	337	517	523	380	266
Défaut collecte CS	462	442	431	399	380
Défaut collecte encombrants				1	
Défaut collecte OM	604	560	541	471	484
Défaut collecte papier				5	8
Défaut collecte verre	85	81	91	51	70
Dégâts par véhicules CDA			1	4	10
Demande d'infos	1			1	
Divers	13	8	20	343	452
Nouveau point de collecte	1				
Problèmes sacs	1				
Refus de Tri	1		1	1	
Vol de bac			54	24	9
Total	1 511	1 778	1 970	1 685	1 702

Tableau 38 : Appels téléphoniques

Le tableau ci-dessus liste toutes les catégories disponibles. Les catégories très peu utilisées (problème sacs, Refus de tri, Vol de bac, nouveau point de collecte, attitude du personnel) ne sont pas révélatrices car elles sont traitées en dehors de l'accueil téléphonique.

Les 3 catégories commençant par BIO concernent la distribution des bacs marron réalisée en 2005 et 2006. En complément, on constate, dans le graphique ci-dessous, que les défauts de collecte des bio déchets sont en net recul après un pic pendant la distribution des bacs marron.

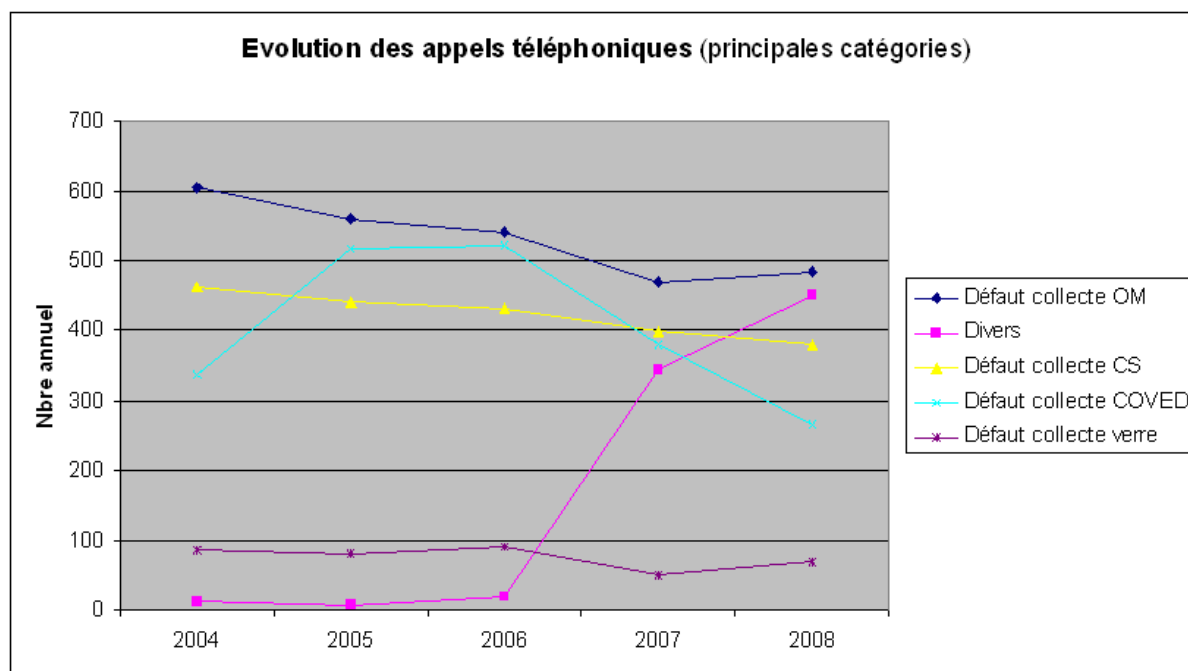


Figure 20 : Évolution des appels téléphoniques

Le graphique ci-dessus présente l'évolution sur 4 ans.

La forte augmentation du nombre d'appels classés en « Divers » est causée par des modifications dans l'utilisation du logiciel. Il va être nécessaire de préciser ces « divers ».

Commune	2004	2005	2006	2007	2008	var 2007 2008	Appels 2008 pour 1000 hab	% appel 2008	Pop.	% Pop. dans CDA
Artigueloutan	2	2		13	4	-69%	4,84	0,24%	827	0,56%
Billère	136	131	228	144	150	4%	11,33	8,81%	13 241	8,89%
Bizanos	52	91	76	58	65	12%	14,09	3,82%	4 612	3,10%
Gan	33	20	72	30	19	-37%	3,66	1,12%	5 197	3,49%
Gelos	30	28	74	20	26	30%	7,06	1,53%	3 683	2,47%
Idron	25	47	57	38	37	-3%	10,10	2,17%	3 665	2,46%
Jurançon	32	76	49	35	58	66%	8,36	3,41%	6 937	4,66%
Lee	8	19	16	19	8	-58%	7,30	0,47%	1 096	0,74%
Lescar	145	220	148	174	190	9%	19,48	11,16%	9 752	6,55%
Lons	245	352	245	224	201	-10%	17,04	11,81%	11 799	7,92%
Mazères-Lezons	11	27	10	7	11	57%	5,43	0,65%	2 026	1,36%
Ousse	7	17	26	18	9	-50%	6,58	0,53%	1 367	0,92%
Pau	782	732	956	894	909	2%	10,83	53,41%	83 903	56,34%
Sendets	3	16	13	11	15	36%	18,40	0,88%	815	0,55%
Total	1 511	1 778	1 970	1 685	1 702	1%	11,43	100,00%	148 920	100,00%

Tableau 39 : Appels téléphoniques par commune

Comme on peut le voir dans le tableau ci-dessus, ce sont les communes les plus peuplées et les plus urbaines qui ont un nombre d'appel élevé. Comme les années précédentes, les communes de Lons et Lescar ont un pourcentage d'appels plus élevé que leur poids dans la population de l'agglomération.

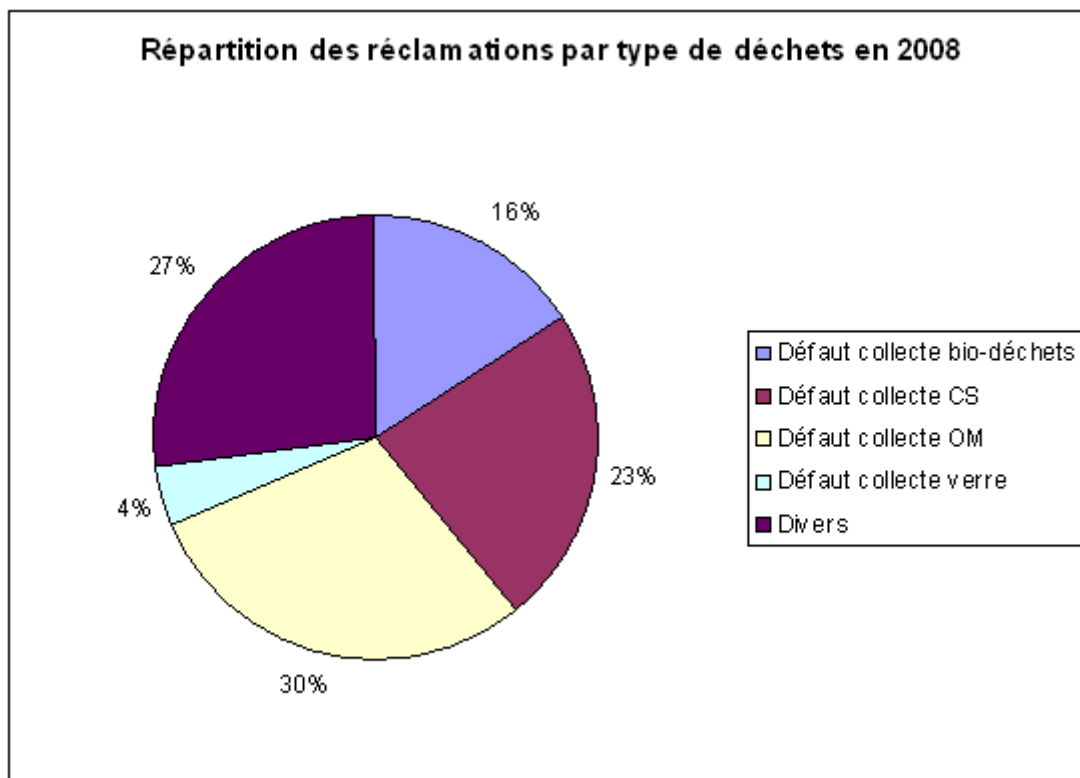


Figure 21 : Répartition des réclamations par déchets

5 LES COÛTS DU SERVICE PUBLIC

5.1 LE BILAN COMPTABLE 2008

ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - 2008

DEPENSES			RECETTES		
chap.	Libellé	Montant	chap.	Libellé	Montant
Section d'investissement					
16	Remboursement du capital de la dette	507 854,35	10	F.C.T.V.A. (3 trimestres)	146 439,79
20	Immobilisations incorporelles	63 137,84	13	Subvention (CG64 / Cap écologia)	96 623,15
21	Immobilisations corporelles	606 221,43	23	Remb. / avances sur marché	31 610,51
23	Immobilisations en cours	683 535,08	28/021	Virement de la section de fonctionnement (amortissements inclus)	1 873 584,23
804	Dechetterie	3 615,07			
	Sous total	1 864 363,77		Sous total	2 148 257,68
20/21/23	Restes à réaliser au 31/12/08	705 694,59	13	Report au 31/12/08 (SMTD/Cap écologia)	316 988,70
804	" " (dechetterie)	101 043,75	16	Report d'emprunt affecté (fonction 01)	18 000,00
	Ecart D/R	82,11	10	FCTVA /4° trim. et dépenses reportées	187 937,84
	TOTAL	2 671 184,22		TOTAL	2 671 184,22
Section de fonctionnement					
011	Charges à caractère général	3 341 455,83	70	Produits des services et du domaine (dont SMTD: 723 889,60)	2 707 542,38
012	Charges de personnel	5 124 074,89		(dont vente produits: 1 038 051,23)	
65	Autres charges de gestion courante (traitement / SMTD)	8 665 644,95		(dont RSO: 942 261,55 avec transferts 2007)	
			73	TEOM	15 565 313,00
66	Intérêts des emprunts	158 491,22	74	Participations reçues	1 000 184,49
67	Charges exceptionnelles	116 022,75	77	Produits exceptionnels	6 234,00
	S/total charges réelles	17 405 689,64			
68/023	Virement à la section investissement (autofinancement, dotation aux amortissements incluse)	1 873 584,23			
	TOTAL	19 279 273,87		TOTAL	19 279 273,87

Tableau 40 : Etat de répartition de la TEOM - 2008

Ce bilan représente la réalité comptable de l'année 2008. Il est donc équilibré.

En ce qui concerne le fonctionnement, les recettes sont supérieures aux dépenses de 1 873 584 €, et celles-ci viennent donc augmenter les recettes d'investissement. Cela représente environ 70% des dépenses d'investissement. La capacité d'autofinancement est augmentée d'autant, et les emprunts nécessaires sont alors diminués d'autant.

Nous allons voir plus en détail les réalisations 2008 de la direction opérationnelle de collecte des déchets.

5.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2008

Le tableau des dépenses de fonctionnement est établi sur la base du compte administratif 2008. Il s'agit donc des dépenses payées en 2008.

	CDAPP 2007	CDAPP 2008	Evolution
Personnel en régie	4 972 613	5 124 075	3,05%
vêtements de travail	89 217	64 467	-27,74%
Matériel (entretien, location) et fluides	851 996	1 015 544	19,20%
Prestataires (collectes et déchetteries)	1 799 185	1 658 131	-7,84%
Contenants	79 096	104 654	32,31%
Immobilier et terrains (location entretien crédit bail,fluides...)	210 154	215 347	2,47%
Communication (documents, publications, prestations)	56 593	63 230	11,73%
Divers (doc., colloques, honoraires, fournitures)	2 000	404	-79,80%
Charges exceptionnelles			
Collecte	3 088 241	3 121 777	1,09%
traitement CDA déchetteries	202 200	219 678	8,64%
Béarn Environnement / SMTD			
Tri DIB/DBC			
Tri Sévignacq			
Tri Papier	8 663 870	8 781 668	1,36%
Réhabilitation décharge de Lescar (hors investissement)			
Traitement	8 866 070	9 001 346	1,53%
Total	16 926 924	17 247 198	1,89%

Tableau 41 : Dépenses de fonctionnement totales en € TTC du service public d'élimination des déchets

Globalement, l'augmentation entre 2007 et 2008 pour les dépenses de fonctionnement de la DOD (collecte et traitement) n'est que de 1,89%, ce qui est faible.

Cependant, on remarque une hausse de 3% des dépenses de personnel. Cette hausse est la conséquence de l'augmentation des embauches temporaires pour pallier les absences des agents. L'augmentation était de 4,85% entre 2006 et 2007. Depuis 2005, l'augmentation du fonctionnement correspondant au personnel en régie est de 12,85%, malgré un maintien du nombre de personnel affecté à la DOD. Les explications sont : l'absence prolongée de nombreux agents, entraînant un recours aux emplois temporaires, et aux heures supplémentaires.

La part de la collecte n'augmente que de 1,09%, ce qui est proche de l'augmentation entre 2006 et 2007 (1,03%). Cette augmentation porte sur :

- la location des bungalows pour le déchetterie de PAU, en raison de l'incendie des bâtiments ayant eu lieu en septembre 2007,
- la mise en service de la recyclerie Emmaüs et la prise en charge du transport des déchets.
- L'augmentation concernant la communication s'explique par le renouvellement de documents pour inciter à la collecte sélective.

De même, la part du traitement n'augmente que de 1,5%.

L'augmentation de la part « traitement CDA » est liée au traitement des pneus et DMS. Ces deux produits ont fait l'objet d'un renouvellement de marché en 2008.

Le coût de fonctionnement se répartit en 47,81% de collecte et 52,19% de traitement, dans des parts égales aux années précédentes.

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit, suite à des consultations « marchés publics »

Prestataires	Prestations diverses	Montant 2007 € TTC	Montant 2008 € TTC
COVED	Exploitation des déchetteries	583 046	614 592
	Transport des déchets	271 078	287 544
COVED	Collecte des déchets de jardin compostables	724 527	755 401
COVED	Collecte des cartons des commerces CV Pau	29 707	30 738
COVED	Collecte des déchets à risques infectieux DASRI dans les déchetteries	2 124	3 542
Béarn Solidarité	Lavage et maintenance sur les points verre	13 850	14 764
SLR Recyclage	Collecte des bornes d'apport volontaire de verre	101 558	108 167
CAT Jean Genève	Entretien des vêtements de travail	10 010	9 931
BOUCOU	Transport des déchets recyclerie EMMAUS	0	4 565
SUD PRODUCTION	Réalisation d'un film publicitaire sur la thématique de la protection de l'environnement et du recyclage	6 826	
CENSIER PUBLICINEX	Diffusion d'un film publicitaire dans les cinémas CGR St Louis et Méga CGR	6 343	
France Télévision PUB	Diffusion d'un film publicitaire du 8 au 24 août 2008 pendant les JO de Pékin		9 413
SAFEGE	Etude de recherche de site de stockage de déchets inertes non valorisables sur le territoire de la CDA	17 654	
APESA GIRUS	Réalisation d'une enquête de satisfaction relative à la mise en place de la collecte des biodéchets	16 630	
CABARROU	Travaux et enlèvement des déchets divers pour la Direction opérationnelle des déchets	53 332	24 256
ECOLLECT	Entretien et maintenance des conteneurs enterrés	4 155	1 346
ONYX	Valorisation pneus	3 970	1 081
SN ENVIVALOR			14 217
BOUCOU	Traitement des gravats issues des déchetteries	61 199	63 447
SANITRA LABO SERVICE	Traitement des DMS dans les déchetteries	116 624	134 222
GENEVIEVE Environnement	Traitement des déchets Electro-Informatiques dans les déchetteries	20 407	0
DEPOLIA	Traitement des bouteilles de gaz		6 710
SOCOPLAST	Sacs jaunes	125 455	104 654
France SECURITE TRIMECA	Vêtement de travail	89 217	69 630
Total Fonctionnement		2 257 712	2 258 219

Tableau 42 : dépenses de fonctionnement dans le cadre d'un marché public

5.3 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2008

Fournisseurs	Fournitures	Montants 2007 € TTC	Montants 2008 € TTC
PLASTIC OMNIUM	Bacs roulants	198 614	191 635
ARROUZE	PL grue grappin		143 759
TAM	Caissons déchetteries		50 411
AGEC	DMS déchetteries		15 548
ECOLLECT	Conteneurs enterrés	178 689	69 833
ARROUZE	Evolupac	230 230	
ECOBX	cartographie GPS		58 066
ANC SYSTEME	lecture chrono		1 662
CENTAURE SYSTEME	panneaux lumineux		10 262
ECOPROCESS	lève conteneur		27 508
SAFRA	aménagement bus info tri		90 113
SAFRA	total covering		7 152
total fournisseur	Total :	607 533	665 950
total investissement		607 533	665 950

Tableau 43 : Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement correspondent à l'achat en 2008 :

- de matériel pour la déchetterie-recyclerie Emmaüs pour les collectes spécifiques
- des bacs roulants
- la réalisation d'une étude de géolocalisation des tournées
- l'aménagement d'un bus « info-tri »

Entre 2007 et 2008, les dépenses d'investissement ont augmenté de 9,6%, pour le service DOD.

5.4 RECETTES EN 2008

Les recettes sont de plusieurs types :

- Les impôts et taxes : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères représente l'essentiel des recettes.
- Les subventions de divers organismes, dont principalement Eco-emballages, mais aussi le conseil général des Pyrénées-Atlantiques, le conseil régional d'Aquitaine, ou l'ADEME.
- Les produits des services du domaine, qui comprend la vente des produits de la collecte sélective, la redevance spéciale et le reversement transport du SMTD.

	CDAPP 2007	CDAPP 2008	Evolution 07/08
Taxe Enlèvement des OM	15 134 664,19	15 565 313,00	2,85%
Redevance	1 030 453,84	791 261,55	-23,21%
Taxes et Redevances	16 165 118,03	16 356 574,55	1,18%
Etat (emplois jeunes)	1 327,05		-100,00%
ADEME	4 171,50	74 128,40	1677,02%
Eco-Emballages	887 173,47	901 312,45	1,59%
Agence de l'eau Adour Garonne	3 455,10		-100,00%
OCAD3E (ERP)	28 945,46	23 843,64	-17,63%
OCAD3E (Recylym)	1 450,00	900,00	-37,93%
dotations et participation	926 522,58	1 000 184,49	7,95%
Vente de marchandises	548 102,28	1 038 051,23	89,39%
Produits exceptionnel	8 109,10	5 200,00	-35,87%
composteurs	6 205,00	3 340,00	-46,17%
Produits industriels	562 416,38	1 046 591,23	86,09%
Reversement SMTD transport	707 653,07	723 889,60	2,29%
Remboursement sur personnel	51 649,00	54 900,26	6,29%
Divers			
Total recettes fonctionnement	18 413 359,06	19 182 140,13	4,18%
Décharge Lescar et déchetterie bizanos	91 594,12	96 623,15	5,49%
Fonds compensation TVA	116 083,10	146 439,79	26,15%
total recettes investissement	207 677,22	243 062,94	17,04%

Tableau 44 : Recettes 2007

On constate globalement une augmentation de 4,18% des recettes de fonctionnement. L'augmentation des recettes concerne la TEOM, pour 2,85% du montant de 2007, mais aussi les recettes en provenance des produits industriels ou des soutiens d'Eco-Emballages ou autres éco-organismes. Ces recettes de fonctionnement sont composées :

- à 81,14% de la TEOM, en légère baisse (82,19% en 2007)
- à 5,46% des ventes des produits collectés,
- à 5,21% de subventions,
- à 4,12% de la redevance spéciale,
- à 3,77% du reversement du SMTD.

Répartition des recettes

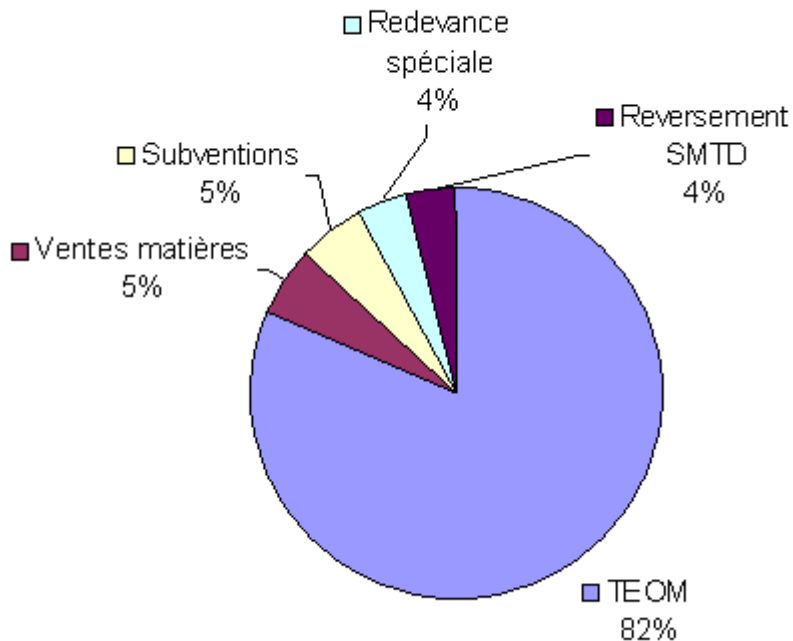


Figure 22 : Répartition des recettes

Pour la première fois, les recettes liées aux ventes de produits industriels passent en deuxième position, derrière la TEOM. Le recul de la redevance spéciale est à mettre en relation avec le paiement, en 2007 de deux annuités dues par la ville de PAU (retard de 2006). En 2008, les matières premières issues du recyclage, en particulier le plastique, ont connu une très forte augmentation du prix de reprise.

A noter : les recettes issues de la TEOM augmentent. Pourtant, le pourcentage de prélèvement de la taxe est inchangé depuis 2 ans. L'augmentation est liée à l'augmentation des bases de calcul fixées par les impôts.

Les recettes d'investissement, liées à des réalisations précises, diminuent en fonction de l'avancement de la réalisation. De plus, le reversement du fonds de compensation de la TVA dépend des investissements réalisés.

5.4.1 Redevance spéciale en 2008

Professionnels concernés

Au 1er janvier 2004, la communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées a installé, comme la loi le lui demande, la redevance spéciale. Cette redevance concerne les déchets de tous les « non-ménages », donc les professionnels, artisans, commerçants, administration, associations, industriels....

Le conseil communautaire a cependant décidé que cette redevance spéciale ne s'appliquerait qu'au-delà de 1100 litres par semaine, et que, sur présentation de justificatif, la TEOM pouvait être déduite du montant à payer. Cette redevance spéciale apporte une recette non négligeable à l'équilibre financier du service de collecte des ordures ménagères.

Le nombre de professionnels redevables est stable ; il est de 369 en 2008. En 2008, 1260 professionnels n'étaient pas redevables en raison d'une production de déchets inférieure à 1100 litres par semaine, et 215 professionnels n'étaient pas redevables en raison de la déduction de la TEOM.

Les professionnels se répartissent de la façon suivante en 2008 :

Communes	Montant facturé après correction	Nombre de redevables
Communes	151 869,59 €	14
Collèges/lycées	60 872,40 €	22
Université	41 914,18 €	2
Hôpitaux/cliniques	27 820,16 €	3
Maisons de retraite	49 478,21 €	15
Administrations	162 201,70 €	22
Hôtels	21 080,60 €	11
Superettes	38 722,78 €	18
Restaurants, bars	148 979,27 €	76
Autres	208 596,29 €	180
Manifestations	12 457,16 €	6
Total	923 992,34 €	369

Tableau 45 : Producteurs de déchets assujettis à la Redevance Spéciale

Il y a toujours des différences entre les factures envoyées dans l'année et les crédits effectivement encaissés dans l'année correspondante, car il y a régulièrement des retards de paiement, ainsi que des entreprises qui demandent tardivement la déduction de la TEOM de leur redevance spéciale.

Modification de la redevance spéciale

En juin 2008, le conseil communautaire a décidé de réglementer la redevance spéciale. Un plafond de 8 000 litres par semaine a été fixé, au delà duquel les déchets ne sont plus considérés comme « assimilables aux déchets ménagers ». De plus, la déduction de la TEOM n'aura plus lieu, sur le montant de la redevance, à partir de 2010.

Les entreprises concernées ont été averties par courrier. Une réunion, avec la participation de la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) a été organisée pour expliquer les modalités aux entreprises et les aider à s'organiser. Un certain nombre d'entre elles, ont pu diminuer leur tonnage hebdomadaire en augmentant le tri, et en recherchant des solutions de valorisation.

En ce qui concerne la redevance spéciale des communes, il a été décidé fin 2007, que ce coût serait désormais inclus dans les charges transférées. Il a été figé fin 2007, suite à un ajustement des volumes présents dans chaque commune. Il correspondait à un montant total de 151 869,59 €, réparti de la façon suivante.

Communes	Montant RS 2008
ARTIGUELOUTAN	183,04 €
BILLERE	4 081,28 €
BIZANOS	1 609,28 €
GAN	5 030,40 €
GELOS	561,92 €
IDRON	5 538,56 €
JURANCON	9 336,96 €
LEE	183,04 €
LESCAR	18 992,00 €
LONS	4 871,68 €
MAZERES LEZONS	183,04 €
OUSSE	881,92 €
PAU	100 050,39 €
SENDETS	366,08 €
Total	151 869,59 €

Tableau 46 : Montant RS 2008 des services communaux

5.4.2 Vente des produits industriels

Les montants inscrits dans le tableau 36 sont les recettes conformes au compte administratif. Ces montants correspondent aux ventes des produits expédiés en filière de traitement sur la période du deuxième trimestre 2007 au troisième trimestre 2008. Il y a donc un décalage entre les tonnages annoncés et les recettes correspondantes.

On perçoit cependant l'augmentation du coût unitaire de reprise des plastiques, ainsi que l'augmentation des quantités envoyées.

Malgré l'augmentation du coût unitaire des ferrailles, les recettes n'ont pas augmenté. En effet, les difficultés sur les déchetteries, les vols constants et le vandalisme, ont entraîné des baisses de tonnages.

5.4.3 Dotations et participations

Le soutien d'Eco-Emballages est en augmentation.

Les aides d'OCAD3E sont par contre en recul, en raison de l'impossibilité de stockage des DEEE sur la déchetterie de Pau, et de sérieuses difficultés sur les 3 autres.

Par contre, l'adhésion 2008 à Ecofolio, nouvel éco-organisme concernant les imprimés, a généré une recette de 92 711 €.

L'aide de l'Ademe correspondant à un soutien lors de la mise en place de collecte séparative des biodéchets, et à la communication s'y rapportant.

5.5 BILAN

	CDAPP 2007	CDAPP 2008	Evolution 08/07
Dépenses de Collecte et Divers	8 060 854,00	8 245 852,00	2,30%
Dépenses de Traitement	8 866 070,00	9 001 346,00	1,53%
Coût complet de fonctionnement	16 926 924,00	17 247 198,00	1,89%
intérêts emprunts de fonctionnement	162 090,02	158 491,22	-2,22%
Annuité de la dette	491 394,37	507 854,35	3,35%
Coût complet	17 580 408,39	17 913 543,57	1,89%
TTC / hab.	119,00	120,00	0,84%
TTC / t collectée	208,00	210,00	0,96%
Recettes hors TEOM	3 278 695,00	3 616 827,13	10,31%
Coût net à financer	14 301 713,39	14 296 716,44	-0,03%
TTC / hab.	97,00	96,00	-1,03%
TTC / t collectée	169,00	167,18	-1,08%
coût à financer	14 301 713,39	14 296 716,44	-0,03%
TEOM	15 134 664,00	15 565 313,00	2,85%
Budget général	-832 950,61	-1 268 596,56	

Tableau 47 : Bilan et ratios

Ce tableau fait donc apparaître des ratios par habitant et par tonne collectée. Les chiffres ayant servis aux calculs sont récapitulés dans le tableau suivant. Ils comprennent la totalité des tonnages collectés par la direction opérationnelle déchets. Le coût complet indiqué ici est le coût de fonctionnement ajouté du coût de l'annuité de la dette.

On remarque que l'augmentation du coût complet est proche de celle du coût complet de fonctionnement (1,89%). Par contre, le coût net à financer stagne (diminution de 0,03%), en raison d'une forte augmentation des recettes hors TEOM.

Le financement par habitant, ainsi que le financement par tonne collectée, diminuent. Cela est lié à une augmentation du nombre d'habitants considéré en 2008 (nouveau recensement). Le coût complet par habitant passe de 119€ à 120€, mais le coût net à financer par habitant est identique (97€ n 2007 et 96€ en 2008). De même, le coût complet à la tonne collectée augmente légèrement, alors que le coût net à financer par habitant est stable, et même légèrement inférieur (169€ en 2007 et 167,2€ en 2008).

	2007	ratio 2007 kg/hab/an	part du total	2008	ratio 2008 kg/hab/an	part du total	augmentation 2008/2007
om	42 049,12	284,67	49,74%	41 807,86	280,74	48,89%	-0,57%
cs	6 849,00	46,37	27,70%	7 134,18	47,91	27,89%	4,16%
verre	3 497,23	23,68		2,70%			
pap jardin	11 042,00	74,75		1,84%			
encombrant om	495,44	3,35		4,16%			
encombrant jardin	848,54	5,74		-18,45%			
cartons	525,58	3,56		-5,84%			
papiers	157,98			11,90%			
déchetterie	19 074,00	129,13	22,56%	19 858,40	133,35	23,22%	4,11%
total en tonnes	84 538,89			85 516,79			1,16%
population (hab)	147 714			148 920			0,82%
ratio kg/hab	572,31			574,25			0,34%
ratio kg/hab sans déchetterie	443,19			440,90			-0,52%
Coût complet	17 580 408			17 918 707			1,92%
€/hab	119			120			1,10%
€/tonne	208			210			0,76%
Coût à financer	14 301 714			14 301 879			0,00%
TEOM	15 134 664			15 565 313			2,85%

Tableau 48 : Composition du coût complet

On note une augmentation de 1,16% du tonnage total collecté et traité, pour une population légèrement plus importante (augmentation de 0,82%). Cela induit une augmentation de 1,92% du coût complet. On remarque cependant dans le même temps une diminution des « ordures ménagères résiduelles » dans le poids total des ordures collectées. De ce fait, la part des produits recyclés ou en valorisation matière augmente.

Les déchetteries ont un rôle de plus en plus important dans la collecte séparative des déchets, puisque les tonnages collectés en porte à porte diminuent par habitant et par an, toutes collectes confondues ; alors que le tonnage global par habitant et par an augmente toujours.

La connaissance des recettes hors TEOM est cependant difficile a priori. Certains produits sont fluctuants, d'autres recettes sont versées avec retard et parfois sur une année budgétaire différente. Cependant, la mise en place d'éco-organismes, comme Ecofolio en 2008, ou d'autres prévus en 2010, devrait entraîner une augmentation des soutiens, ainsi que des recettes de produits recyclés pour les années à venir.

5.6 ETUDES REALISEES EN 2008

5.6.1 Etude analytique des coûts (compta coût)

5.6.1.1 Présentation de l'étude

La direction opérationnelle déchets a mis en œuvre en interne la méthode « compta coût », développée par l'Ademe, et permettant une connaissance plus précise des différents coûts de service d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Cette étude, réalisée en 2008, porte sur les données chiffrées de 2007.

Cette étude a identifié 17 flux pour lesquels nous avons répertorié les charges. Ces dernières sont réparties en charges fonctionnelles et techniques. Les différentes recettes (taxes, redevances, produits) sont également identifiées.

On obtient alors des coûts totaux par flux (coût complet, coût technique, coût partagé, coût aidé) et des coûts unitaires par flux également ou par famille de flux (coût à la tonne et coût à l'habitant).

Cette étude devrait nous permettre de comparer nos résultats avec d'autres collectivités.

5.6.1.2 Résultats

Les résultats les plus parlants sont les coûts unitaires.

Par exemple, le coût aidé à la tonne sur les ordures ménagères montre la disparité entre les fréquences :

- 228,4€HT/tonne pour la collecte en C2 et 269,5€HT/tonne pour la collecte en C5.
- 49,1€HT/habitant pour la collecte en C2 et 93,9 €HT/habitant pour la collecte en C3

En ce qui concerne la collecte des emballages recyclables secs, on obtient le coût aidé suivant :

- 311€HT/tonne et 14,2€HT/habitant.

L'ensemble des résultats est disponible sur le serveur de l'Ademe « sinoe ».

5.6.1.3 Conclusion de cette étude de coûts

Cette étude va permettre d'avoir des éléments chiffrés et objectifs pour la réalisation de l'étude d'optimisation de la collecte des déchets ménagers, qui doit être réalisée en 2009.

De plus, la connaissance précise du coût de la collecte des déchets des professionnels, a fait ressortir le non-équilibre financier de la collecte des professionnels et nous a permis d'argumenter pour la modification du tarif de la redevance spéciale.

5.6.2 Etude biodéchets « gros producteurs »

5.6.2.1 Présentation de l'étude

Cette étude a été réalisée par une stagiaire, et supervisée conjointement par la direction de l'environnement et la direction opérationnelle déchets.

- **Objectifs du stage**

Face aux exigences réglementaires (Grenelle de l'Environnement, Plan Départemental de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés PEDMA...) et financières (coûts traitement incinération: 100€/T,

compostage : 33€/T), des réflexions ont été menées sur le gisement organique (quantitatif/qualitatif) des gros producteurs de l'Agglomération de Pau.

Après analyses de retours d'expériences d'autres collectivités et études techniques et financières de méthodes de valorisation (compostage, méthanisation, méthanisation à la ferme), il a été proposé des scénarii adaptés au gisement de chaque catégorie de producteurs.

- **Méthodologie**

388 producteurs ont été enquêtés au moyen d'un questionnaire portant sur la production des OM de leur établissement, la pratique du tri sélectif et leur production de déchets organiques (nature et quantités estimées, possibilités et conditions de tri des gros producteurs).

Le taux de retours de l'enquête a été de 44% et a fait ressortir l'existence d'un important potentiel valorisable et de possibilités de tri de la part des gros producteurs.

- **Premières propositions**

Il a été proposé d'intégrer 26 fleuristes dans les tournées « biodéchets » des particuliers (dont 11 redevables). Le gisement est estimé à 140T de déchets verts par an, qui pourraient ainsi être détournés de l'incinération (conformément au PEDMA) et compostés.

L'enquête a mis en évidence plusieurs collèges et lycées pour lesquels la mise en place d'une collecte spécifique de déchets organiques serait intéressante. Une réflexion a donc été menée sur la possibilité de composter sur site les déchets organiques de la cantine. Le principe serait de sensibiliser l'ensemble du personnel de l'établissement afin que les déchets soient triés par les élèves en fin de repas lors de la réception des plateaux puis compostés au sein de l'établissement dans un composteur adapté.

Un scénario des professionnels les plus motivés au tri des déchets organiques (81 professionnels) devrait permettre de mettre en place une collecte adaptée (collecte dédiée, bi compartimentée...).

L'ensemble de ces propositions méritant d'être approfondies, il a été décidé de poursuivre le travail en 2009.

5.6.3 Étude Qualitop

La certification Qualitop valide une « démarche qualité » dans les déchetteries.

Une étude de 6 mois équivalent temps-plein a permis d'identifier les procédures à améliorer et de proposer le plan d'action nécessaire pour atteindre la certification.

Les points traités concernent aussi bien l'accueil (avec le renforcement des signalétiques) que le suivi de l'activité.

On peut citer quelques exemples :

- Contrôle des apports (choix de la benne, temps d'attente, propreté)
- Comptage des visiteurs
- Enregistrement des évacuations
- Procédure de déversement de matières dangereuses et consignation par registre

6 CONCLUSION

On peut considérer comme positif la tendance de diminution des ordures ménagères résiduelles incinérées, et l'augmentation de la part du recyclage. Mais il est regrettable que la production annuelle par habitant de déchets continue d'augmenter.

6.1 2008

L'année 2008 a permis de mettre en place

- la collecte séparative des textiles
- la déchetterie-recyclerie Emmaüs à Lescar
- une réflexion poussée sur le gisement des déchets fermentescibles des gros producteurs
- l'obtention de recettes supplémentaires avec l'adhésion à l'Eco-organisme Ecofolio, pour les imprimés.
- L'ouverture à Cap Ecolgia Lescar d'une salle d'exposition, dédiée à l'animation grand public, et des scolaires en particulier.
- L'aménagement d'un « bus info »

L'objectif de l'année 2008 était de lancer une étude d'optimisation. En raison des élections municipales et du fort taux de renouvellement des conseillers communautaires, certains projets ont été retardés, car nécessitant quelques informations préalables.

Cependant, l'accord a été donné pour :

- lancer la reconstruction du bâtiment d'accueil de la déchetterie de Pau
- installer la direction opérationnelle déchets, dans les locaux « avenue Larribau », achetés en 2004 à ces fins, et relancer la procédure de consultation
- lancer un « baromètre d'opinion », afin de connaître le sentiment des usagers sur le service de collecte et d'éventuels changements
- lancer une étude d'optimisation de la collecte des déchets
- équilibrer la collecte des professionnels, avec une première décision concernant la limitation à 8000 litres par semaine.

6.2 2009

Les objectifs de l'année 2009 sont de

1. réaliser ces études (barème d'opinion, et étude d'optimisation)
2. réaliser le bâtiment d'accueil de la déchetterie de Pau
3. faire réaliser les marchés concernant le bâtiment Larribau
4. affiner la possibilité d'une collecte des biodéchets des gros producteurs
5. participer à l'amélioration de la propreté du centre ville de Pau.
6. mettre en place un budget annexe « déchets »

7 TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Population totale de la CDAPP	6
Tableau 2 : Répartition des compétences.....	7
Tableau 3 : Tonnages Ordures Ménagères (Ademe III-2-17).....	14
Tableau 4 : répartition des tonnages d’ordures ménagères en fonction des équipes	15
Tableau 5 : Collecte des Ordures Ménagères ; ratio Kg par Km (Ademe III-2-4)	16
Tableau 6 : Provenance des OMR incinérées selon CDAPP (Ademe Tableau III-2-11).....	17
Tableau 7 : Fiche signalétique de l'UIOM de Lescar	18
Tableau 8 : Provenance, nature et tonnages des déchets remis au SMTD selon SMTD	18
Tableau 9 : Tonnages d'emballages ménagers collectés en 2008.....	20
Tableau 10 : Fiche signalétique du centre de tri des emballages de Sévignacq	20
Tableau 11 : Activité du centre de tri (Ademe III-3-13).....	21
Tableau 12 : Caractérisations et taux de refus sur 3 ans	24
Tableau 13 : caractérisations par produits des échantillons de collecte sélective	25
Tableau 14 : caractérisations par type d'habitat des échantillons de collecte sélective	25
Tableau 15 : Tonnages de verre ménager collectés en 2008	27
Tableau 16 : Tonnes apportées aux 3 plates-formes de compostage.....	29
Tableau 17 : Tonnages de Déchets de Jardin Compostables en 2008	29
Tableau 18 : Composteurs	30
Tableau 19 : Fiche Signalétique de la plate-forme de compostage de Lescar	31
Tableau 20 : Fiche Signalétique de la plate-forme de compostage de Serres-Castet	31
Tableau 21 : Fiche Signalétique de la plate-forme de compostage de Soumoulou	31
Tableau 22 : tonnage d'encombrants 2008.....	32
Tableau 23 : Traitement et destination des déchets collectés en déchetteries.....	35
Tableau 24 : Caractéristiques des déchetteries.....	35
Tableau 25 : Déchets collectés en déchetteries en 2008	38
Tableau 26 : Fréquentation des déchetteries.....	39
Tableau 27 : Déchets des Ménages Spéciaux (DMS) collectés en déchetteries en 2008	40
Tableau 28 : Tonnages des tournées dédiées aux cartons des professionnels	42
Tableau 29 : Collectes spécifiques pour les professionnels	42
Tableau 30 : Tonnages collectés	44
Tableau 31 : Flux des déchets et valorisation.....	46
Tableau 32 : tonnages par type de valorisation des déchets	46
Tableau 33 : Effectif permanent.....	47
Tableau 34 : Absentéisme	48
Tableau 35 : heures de complément	48
Tableau 36 : Jours de formation	49
Tableau 37 : Visites à Cap Ecologia	53
Tableau 38 : Appels téléphoniques.....	57
Tableau 39 : Appels téléphoniques par commune	58
Tableau 40 : Etat de répartition de la TEOM - 2008.....	61
Tableau 41 : Dépenses de fonctionnement totales en € TTC du service public d'élimination des déchets	62
Tableau 42 : dépenses de fonctionnement dans le cadre d'un marché public	63
Tableau 43 : Dépenses d'investissement	64
Tableau 44 : Recettes 2007.....	65
Tableau 45 : Producteurs de déchets assujettis à la Redevance Spéciale	67
Tableau 46 : Montant RS 2008 des services communaux	67
Tableau 47 : Bilan et ratios	68
Tableau 48 : Composition du coût complet.....	69

8 TABLE DES ILLUSTRATIONS, FIGURES ET GRAPHIQUES

Figure 1 : Communes de la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées.....	5
Figure 2 : Schéma d'organisation générale d'élimination des déchets ménagers	9
Figure 3 : Les fréquences de collecte des ordures ménagères.....	10
Figure 4 : Les emplacements des bornes à verre pour l'apport volontaire	11
Figure 5 : Les 5 déchetteries de la CDAPP	12
Figure 6 : Système de collecte et traitement des Ordures Ménagères Résiduelles.....	17
Figure 7 : UIOM de Lescar	18
Figure 8 : Collecte et Traitement des Emballages Ménagers Recyclables.....	19
Figure 9 : Chaîne de tri.....	20
Figure 10 : Économie de ressources grâce au recyclage	22
Figure 11 : Débouchés des matières secondaires	23
Figure 12 : Tonnage et taux de refus par type d'habitat	24
Figure 13 : Collecte et Traitement des Déchets de Jardin Compostables	28
Figure 14 : Plate-forme de compostage de Lescar	31
Figure 15 : Répartition des modes de traitement des déchets collectés en déchetteries	36
Figure 16 : Évolution pluriannuelle de la fréquentation des quatre sites.....	39
Figure 17 : Les déchets spéciaux	40
Figure 18 : Évolution pluriannuelle des déchets ménagers	44
Figure 19 : Évolution pluriannuelle de la répartition des déchets traités.....	45
Figure 20 : Évolution des appels téléphoniques.....	58
Figure 21 : Répartition des réclamations par déchets	59
Figure 22 : Répartition des recettes	66